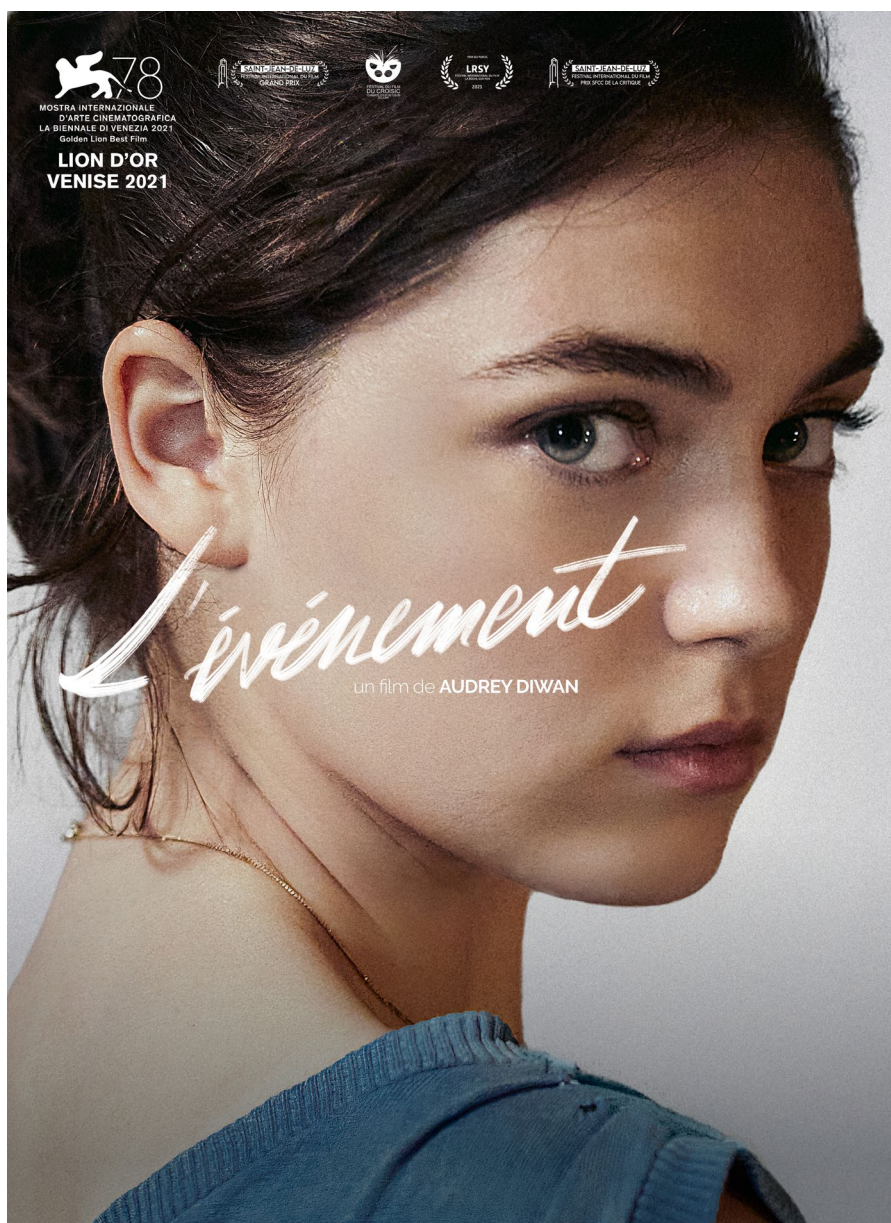


# DOSSIER PÉDAGOGIQUE



## SYNOPSIS

*D'après le roman d'Annie Ernaux.*

France, 1963. Anne, étudiante prometteuse, tombe enceinte. Elle décide d'avorter, prête à tout pour disposer de son corps et de son avenir. Elle s'engage seule dans une course contre la montre, bravant la loi. Les examens approchent, son ventre s'arrondit.

## POUR ORGANISER UNE PROJECTION POUR VOS ÉLÈVES

1. Contactez la salle de cinéma la plus proche de votre établissement - si vous n'avez pas le contact n'hésitez pas à nous le demander à cette adresse : [programmation@wildbunch.eu](mailto:programmation@wildbunch.eu)
2. Demandez au responsable de la salle les modalités pour organiser une séance scolaire : tarifs, disponibilités de la salle...
3. Toutes les salles de cinéma peuvent organiser une projection du film

**AU CINÉMA LE 24 NOVEMBRE**

« LE FILM NE DÉMONTRE PAS, NE JUGE PAS, NE DRAMATISE PAS NON PLUS. »

## *Lettre de Annie Ernaux*

En sortant de la projection de L'ÉVÉNEMENT, j'étais très émue, je n'ai trouvé à adresser à Audrey Diwan que ces mots : « Vous avez réalisé un film juste. »

Juste, c'est à dire au plus près de ce que signifiait pour une fille de se découvrir enceinte dans les années soixante quand la loi interdisait et punissait l'avortement. Le film ne démontre pas, ne juge pas, ne dramatise pas non plus. Il suit Anne dans sa vie et son environnement d'étudiante entre le moment où elle attend en vain ses règles et celui où sa grossesse est derrière elle, que « l'Événement » a eu lieu. Simplement – façon de parler – c'est par le regard d'Anne, ses gestes, sa façon de se comporter avec les autres, de marcher, ses silences, qu'il nous fait ressentir le basculement soudain produit dans son existence, dans son corps qui s'alourdit, réclame de la nourriture et s'écoeure. Qu'il nous fait entrer dans l'horreur indicible du temps qui avance et s'affiche en semaines à l'écran, le désarroi et le découragement de solutions qui s'effondrent mais aussi – c'est très clair – la détermination d'aller jusqu'au bout. Et, quand tout est accompli, sur le visage paisible et lumineux d'Anne, au milieu des autres étudiants, se lit la certitude d'un avenir redevenu ouvert.

Je ne peux pas imaginer quelqu'un d'autre qu'Anamaria Vartolomei pour incarner Anne et, d'une certaine manière, m'incarner moi-même à 23 ans, elle est bouleversante de vérité, de justesse par rapport à ma mémoire.

Mais juste, le film ne l'aurait pas été totalement à mes yeux s'il avait occulté les pratiques auxquelles les femmes ont recouru avant la loi Veil. Audrey Diwan a le courage de les montrer dans leur réalité brutale, l'aiguille à tricoter, la sonde introduite dans l'utérus par une « faiseuse d'anges ». Parce que c'est seulement ainsi, dans le dérangement suscité par ces images, qu'on peut prendre conscience de ce qui a été infligé au corps des femmes et de ce que signifierait un retour en arrière.

Il y a vingt ans, j'écrivais à la fin de mon livre que ce qui m'était arrivé durant ces trois mois de 1964 m'apparaissait « comme une expérience totale », du temps, de la morale et de l'interdit, de la loi, « une expérience vécue d'un bout à l'autre au travers du corps ». C'est cela, en somme, qu'Audrey Diwan donne à voir et ressentir dans son film.

# AUDREY DIWAN

## **1. Dans le roman, les amies et connaissances de l'héroïne se détournent moins radicalement d'elle, pourquoi avez-vous accentué son isolement ?**

Quand on adapte un livre, il faut savoir pointer ce que l'on veut accentuer pour mettre en lumière un propos. En lisant *L'Événement*, j'ai ressenti la solitude du personnage. Elle a du mal à trouver de l'aide car elle n'ose pas parler de sa situation, étreinte par un fort sentiment de honte, la société s'applique à faire ressentir cette honte aux femmes qui veulent avorter en dépit de la loi. Sa solitude est aussi le fruit de la peur, celle qui étreint son entourage. Aider une femme comme elle, c'est prendre le risque de finir en prison...

## **2. Bien que situé dans les années 1960, le récit de *L'Événement* résonne particulièrement avec les préoccupations féministes et les tentatives des femmes de faire entendre leur voix, en aviez-vous conscience lorsque vous tourniez le film ?**

Oui, quand j'écris, j'essaie de ne pas être ethnocentré. Et je savais déjà que, nombre de pays dans le monde interdisent l'avortement. C'était d'ailleurs dur de réaliser, de nous confronter à cette réalité sachant que des femmes traversaient encore ces moments aujourd'hui. Mais le sujet est devenu plus urgent dans l'esprit du plus grand nombre à mesure que le sujet leur a semblé plus « proche ». Quand il concerne finalement un pays européen comme la Pologne ou agite le Texas, interrogeant notre monde occidental.

## **3. Vous a-t-il été difficile de parvenir à cette gageure consistant à raconter un récit bouleversant sans jamais avoir recours aux ressources du pathétique ?**

En créant, je me fie à ma sensibilité. Ce qui me bouleverse, c'est la détermination de cette jeune femme qui se bat pour sa liberté, pour sauver son destin intellectuel, pour imposer son désir au monde, en dépit d'immenses obstacles. Ce qui m'émeut dans un récit, ce n'est pas ce qui tente d'arracher au lecteur ou au spectateur, mais l'exact inverse : cette force contraire qui fait d'un personnage celui qui résiste, qui franchit des montagnes, qui ne cède ni à la peur, ni à la pression, ni à la douleur. Et qui le cache, de surcroît dans le cas d'Anne. Seule et droite envers et contre tout.

## **4. La dimension immersive a-t-elle été l'objet de craintes particulières ? Vous a-t-il fallu imposer certains de vos choix ?**

La dimension immersive était l'une des dimensions importantes de cette adaptation. Mon désir était de proposer, non un récit linéaire, mais une expérience convoquant les sens. Ma réflexion centrale concernait la durée des scènes. Trop courte, une scène a une valeur théorique. Par exemple, je dis que Anne a mal, la comédienne Anamaria Vartolomei joue la douleur, le spectateur le comprend. Si nous parvenons à faire durer la scène, à l'inscrire de manière juste dans la longueur, le spectateur commence à ressentir ce qui traverse le personnage. Mais, si je tiens la scène trop longtemps, je bascule dans la provocation. Et la provocation ne m'intéresse pas. Il fallait donc sur le tournage, car je découpe peu et ne peut le rattraper ensuite au montage, penser cette juste durée.

## **5. Le désir féminin tient une place importante dans l'économie narrative de votre film, la scène de masturbation a été - entre autres - rajoutée, pourquoi cette attention particulière accordée à cette sensualité ?**

Le sujet de l'avortement clandestin est intimement lié à celui de la liberté sexuelle des femmes. C'est elle, entre autres, qui est visée quand on interdit à une femme d'avorter. À l'époque, nombre de personnes pensent que la grossesse non désirée est « la juste punition » de celles qui ont une vie sexuelle. Je voulais mettre en scène ce désir et la façon qu'une jeune femme s'en empare en dépit de la mentalité de l'époque.

## **6. Étymologiquement, l'événement a une issue, un résultat, quel est celui que vous pourriez escompter chez les lycéens et lycéennes ?**

Je ne fais pas de film à message, je n'aime pas l'art quand il intime une façon de penser. En revanche, j'espère toujours faire naître des questions. Mon espoir est de lancer une discussion. Je travaille en gardant en tête la notion d'inédit : quelles images manquent ou n'existent pas ? Mon espoir, en réalisant *L'Événement* était d'ouvrir le débat, au-delà de l'époque et en dépit du genre. Qu'en pensent les filles et les garçons ?

# SOMMAIRE

Édition de référence L'ÉVÉNEMENT © Édition Gallimard 2000

PAGE 8

## LETTRES

A. En classe de 2<sup>nd</sup>e

Dans le cadre des objets d'étude :

« Le roman et le récit du XVIII<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle »

« La Littérature d'idées et la presse du XIX<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle »

B. En classe de 1<sup>ère</sup>

Dans le cadre des objets d'étude :

« Le Roman et le récit du Moyen Âge au XXI<sup>ème</sup> siècle. » et des parcours

« Le Personnage de roman : esthétiques et valeurs »

« Individu, morale et société »

« La littérature d'idées du XVI<sup>ème</sup> siècle au XVIII<sup>ème</sup> siècle » et du parcours

« Écrire et combattre pour l'égalité »

C. En classe de Terminale - Option de spécialité Humanités Littérature Philosophie

Dans le cadre de la première partie « La Recherche de soi »

« Éducation, transmission et émancipation »

« Les métamorphoses du moi »

PAGE 22

## PHILOSOPHIE

I. L'ÉVÉNEMENT : une réflexion sur l'identité, la mémoire et le temps

A. L'ÉVÉNEMENT : un vacillement de l'identité

ZOOM sur Sigmund Freud et la notion de trauma

B. L'ÉVÉNEMENT : un trou dans le récit de soi

ZOOM sur Paul Ricœur et la notion d'identité narrative

II. L'ÉVÉNEMENT : une réflexion féministe sur la culture, la liberté et le droit

A. L'avortement et la condition féminine

ZOOM sur Simone de Beauvoir et l'absence d'égalité entre les sexes

B. L'avortement comme expression de la liberté du sujet

ZOOM sur Jean-Paul Sartre et la notion de liberté

III. L'avortement : une question morale et politique épineuse

A. L'avortement : un dilemme éthique

ZOOM sur Judith Jarvis Thomson et l'argument du violoniste

B. L'avortement : un dilemme politique

ZOOM sur Simone Veil et le droit à l'avortement

IV. Bibliographie

# HISTOIRE / ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- L'avortement une question de société
- Lever le tabou sur l'avortement
- « Mon corps m'appartient »
- Le « manifeste des 343 »
- Le Procès de Bobigny

# SCIENCES ET VIE DE LA TERRE

- A. Cerveau, plaisir, sexualité
- B. Hormones et procréation humaine
- C. Agents pathogènes et maladies vectorielles

## L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection de plusieurs champs

- Le champ biologique,
- Le champ psycho-émotionnel
- Le champ juridique et social

## Activités autour des thématiques du film

- A. Cerveau plaisir et sexualité avec les facteurs affectifs et le contexte culturel qui influence les comportements sexuels humains
- B. Hormones et procréation humaine – IVG
- C. Agents pathogènes et maladies vectorielles
- D. Le film comme support à une séance d'éducation à la sexualité (trois séances doivent être organisées chaque année)

# CHRONOLOGIE DES DROITS DE LA FEMME

## CHRONOLOGIE DES DROITS DES FEMMES

**1924** : Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

**1938** : Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.

**1944** : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

**1946** : Suppression du « salaire féminin ».

**1965** : Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

**1970** : l'autorité parentale remplace la puissance paternelle.

**1972** : reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal » ; l'école polytechnique devient mixte : 8 femmes sont reçues.

**1974** : Françoise Giroud devient la première Secrétaire d'état à la condition féminine.

**1975** : réintroduction dans la loi du divorce par consentement mutuel.

## CHRONOLOGIE DU DROIT À AVORTER

**1810** : selon l'article 317 du code pénal, l'avortement est un crime passible de la Cour d'assises.

**31 juillet 1920** : la loi réprime l'avortement défini comme un crime et interdit la propagande pour les méthodes anticonceptionnelles.

**15 février 1942** : la loi considère l'avortement comme un crime contre l'État français, passible de la peine de mort.

**30 juillet 1943** : Marie-Louise Giraud est guillotinée pour avoir pratiqué des avortements.

**1956** : Fondation de « La Maternité heureuse » qui devient en 1960 « Mouvement Français pour le Planning Familial ».

**28 décembre 1967** : la loi Neuwirth autorise la vente des produits contraceptifs mais encadre la publicité

**1971** : naissance du Mouvement pour la Libération de l'Avortement (MLA)

**Avril 1971** : publication dans l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* du « manifeste des 343 ». Aucune poursuite n'est engagée par le gouvernement.

**Juillet 1971** : création de l'association *Choisir*, par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir, pour défendre les personnes accusées d'avortement.

**5 février 1973** : publication à l'initiative du Groupe d'information santé du manifeste de 331 médecins qui revendiquent dans *Le Nouvel Observateur* avoir pratiqué des avortements.

**Avril 1973** : fondation du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC).

**28 juin 1974** : l'Assemblée nationale vote le projet de Simone Veil, qui libéralise totalement la contraception. La Sécurité sociale rembourse la pilule. Les mineures ont droit à l'anonymat.

**17 janvier 1975** : promulgation de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Veil, est une loi encadrant une dépenalisation de l'avortement en France...



## CHRONOLOGIE DES DROITS DES FEMMES

**1976** : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.

**8 mars 1982** : première journée des droits des femmes en France, officialisée par les Nations Unies en 1977.

**1983** : La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**1989** : Première campagne nationale contre les violences au sein du couple.

**Janvier 1993** : la loi du affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

**2000** : Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif ; promulgation de la première loi sur la parité politique.

**2002** : reconnaissance de l'autorité parentale conjointe, de la garde alternée et de la coparentalité.

**2004** : La loi du 26 mai relative au divorce introduit la procédure d'éviction du conjoint violent.

**2006** : introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage ; alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans ; loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

## CHRONOLOGIE DU DROIT À AVORTER

**31 décembre 1982** : la loi Roudy permet le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale.

**27 janvier 1993** : la loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG en réaction aux commandos anti-IVG.

**1<sup>er</sup> mars 1994** : entrée en vigueur du nouveau code pénal dépénalisant l'avortement

**Mars 2001** : dans les collèges et les lycées, les infirmières scolaires sont autorisées à délivrer la pilule du lendemain (Norlevo).

**4 juillet 2001** : la loi Aubry porte de 10 à 12 semaines maximum de grossesse le délai légal de l'IVG et supprime l'autorisation parentale pour les mineures.

**Janvier 2002** : les pharmaciens doivent distribuer gratuitement la pilule du lendemain aux mineures.

**4 août 2014** : la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes remplace les mots « [femme] en situation de détresse » issus de loi Veil de 1975 par « [femme] qui ne souhaite pas poursuivre sa grossesse ».



## LETTRES

« Je veux m’immerger à nouveau dans cette période de ma vie, savoir ce qui a été trouvé là. Cette exploration s’inscrit dans la trame d’un récit, seul capable de rendre un événement qui n’a été que du temps au-dedans et au-dehors de moi. (...) Je m’efforcerai par-dessus tout de descendre dans chaque image, jusqu’à ce que j’aie la sensation physique de la “rejoindre”, et que quelques mots surgissent, dont je puisse dire “c’est ça”. D’entendre à nouveau chacune de ces phrases, indélébiles en moi, dont le sens devait être alors si intenable, ou à l’inverse si consolant, que les penser aujourd’hui me submerge de dégoût ou d’horreur. » (p. 26-27).

Faut-il réellement consacrer une introduction qui justifierait la présence et l’analyse du roman d’Annie Ernaux *L’Événement* ainsi que de son adaptation cinématographique par Audrey Diwan alors que la romancière Nancy Houston écrivait à la sortie de ce texte : « Annie Ernaux devrait figurer dans le cursus obligatoire de tous les collèges français ».

### INTRODUCTION

Et, en effet, l’absolue nécessité de la fréquentation de cette œuvre singulière demeure intacte et c’est désormais le film qui *fait* événement. Aurolé du Lion d’Or à la Mostra de Venise, sa production a, pourtant, été difficile, puisqu’un tel sujet - l’avortement d’une jeune fille filmé de façon intégralement subjective - demeure épineux, voire polémique. Sujet pourtant essentiel et trouvant pleinement sa place dans la tâche éthique du travail du professeur qui consiste à former des « *citoyens autonomes et responsables* ».

Événement, le film en est un puisqu’il ne s’agit pas seulement d’un travail d’adaptation ou de transposition narratif, mais d’une forme cinématographique capable de traduire la forme si singulière de l’œuvre romanesque d’Ernaux, apte à respecter ce qui fait que ses romans bouleversent sans jamais user des ressources stylistiques du pathos ; le geste de produire un film social sans qu’il soit militant, un film féministe sans qu’il soit démonstratif. Car le défi de la réalisatrice est bien de trouver une équivalence cinématographique de l’écriture quasiment anatomique d’Annie Ernaux - anatomie du désir dans *Passion simple* (1994), anatomie du milieu social d’origine dans *La Place* (1986), anatomie de l’avortement dans *L’Événement*.

L’écriture acquiert, dès lors, des vertus cathartiques, une dimension essentielle dans ce « je » qui mêle l’intime au collectif : « J’ai effacé la seule culpabilité que je n’aie jamais éprouvée à propos de cet événement, qu’il me soit arrivé et que je n’en ai rien fait. Comme un don reçu et gaspillé. Car par-delà toutes les raisons sociales et psychologiques que je peux trouver à ce que j’ai vécu, il en est une dont je suis sûre plus que tout : les choses me sont arrivées pour que j’en rende compte. » (p.124-125). En « rendre compte » c’est ce à quoi parvient Audrey Diwan qui, par le choix radical de l’immersion, fait revivre aux spectateurs ce laps de temps pris dans une dramaturgie de l’urgence, une dramatisation du décompte qui fait de son film, déjà, un événement cinématographique majeur. Car l’événement, qu’il soit positif ou négatif, étymologiquement, *advient*, bouleverse et transforme l’individu, support de nombreuses interrogations et de réflexions nécessaires pour les lycéens.



# I. LIENS AVEC LES PROGRAMMES DE LYCÉE

## A. EN CLASSE DE 2<sup>nd</sup>e

Dans le cadre des objets d'étude :

- « **Le roman et le récit du XVIII<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle** »

B.O. : *Au collège, les élèves ont été sensibilisés à la variété des formes du roman et du récit. L'objectif en classe de seconde est d'approfondir cette approche en proposant des œuvres de la littérature française et francophone du XVIII<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle, inscrites dans une perspective historique et culturelle de l'évolution des formes narratives. L'enseignement doit ici être construit autour d'œuvres intégrales.*

Corpus : deux œuvres intégrales de forme et de siècle différents : un roman et, par ailleurs, un recueil de nouvelles, ou un récit de voyage, un récit relevant de l'une des formes du biographique, un journal, etc. ; la lecture cursive d'au moins un roman ou un récit d'une autre période.

L'étude conjointe du roman d'Annie Ernaux et du film d'Audrey Diwan trouvent pleinement leur place puisque, situé entre autobiographie, sociologie ou encore auto-fiction, le texte d'Annie Ernaux est représentatif de « l'évolution des formes narratives », mise en lumière par le parti-pris immersif de l'adaptation.

- « **La Littérature d'idées et la presse du XIX<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle** »

B.O. : *Les parcours construits par le professeur ménagent une place à la découverte de l'histoire des idées, telle qu'elle se dessine dans les grands débats sur les questions éthiques ou esthétiques. Ils prennent en compte l'influence des moyens techniques modernes de communication de masse, du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Ils peuvent en seconde s'appuyer sur des textes et documents appartenant à des formes et genres divers : chanson ou poème à visée argumentative, récit, roman, discours, article, essai, plaidoirie, etc.*

Au-delà d'un récit individuel, *L'Événement* est porteur d'une dimension collective et offre un aperçu fidèle des conditions dans lesquelles les avortements clandestins avaient lieu en France. Et alors que la loi a rendu cet acte légal, Annie Ernaux raconte ce souvenir et offre, dès lors, une voie d'accès à une réflexion autour des questions liées au genre féminin, questions exploitées par Audrey Diwan dans son film où la solitude, l'enfermement ou encore le refus masculin d'intervenir y sont montrés. De sorte que, livre et film, seront le support de réflexions éthiques portées au-devant de la classe mais aussi des techniques romanesques mises en place par les deux femmes pour interpeller lecteur-trice / spectateur-trice et, de fait, s'inscrire dans une démarche argumentative.

## B. EN CLASSE DE 1<sup>ère</sup>

Dans le cadre des objets d'étude :

- « **Le Roman et le récit du Moyen Âge au XXI<sup>ème</sup> siècle** » et des parcours

B.O. : *Veillant à expliquer comment le roman ou le récit exprime, selon une poétique spécifique, une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, il s'attache à la fois à l'étude de la représentation, à l'analyse de la narration, au système des personnages et aux valeurs qu'ils portent, ainsi qu'aux caractéristiques stylistiques de l'écriture et à la réception de l'œuvre.*

*Le professeur trouve aisément un complément à l'étude du roman ou du récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts plastiques et aux écritures numériques contemporaines combinant texte, image et son. Il peut par exemple proposer des récits en image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; adaptation cinématographique, etc.).*

- « **Le Personnage de roman : esthétiques et valeurs** »

Le choix d'un « je » fictif à un « je » véridique dans l'œuvre romanesque d'Annie Ernaux et qui trouve sa transposition dans le parti-pris immersif de l'adaptation cinématographique confèrent au regard du personnage le rôle de transmission de sa vision du monde et, en l'occurrence, celle d'être la passeuse de cet événement. Dès lors, l'étude conjointe du livre et du film sera un contre-point pertinent au *Rouge et le Noir* - roman support du parcours - en tant que lieu où le personnage s'inscrit entre personne, *persona* et créature romanesque, porteuse d'un certain nombre de valeurs, notamment dans son approche sociologique de la littérature qui induit, également, une certaine esthétique, notamment le choix d'une « écriture blanche » comme permettant un certain « art du détachement » (expression empruntée à Thomas Pavel).

- « **Individu, morale et société** »

L'œuvre associée au parcours cette année - *La Princesse de Clèves* - entre en résonance à plusieurs titres avec *L'Événement* : en tant que texte / film complémentaire, il permet de comparer le regard de deux femmes, regard conditionné par leurs époques respectives et d'envisager la dimension anthropologique des deux textes. Anatomie du renoncement à la passion chez Mme de La Fayette, tentative d'épuisement du récit introspectif chez Annie Ernaux, tandis que la morale oriente et dirige la diégèse dans le roman du XVII<sup>ème</sup>, la narratrice de *L'Événement* se construit en opposition à celle-ci - les scènes du film avec ses amies qui s'écartent d'elles en constituent un exemple - devant apprendre à s'extraire de la honte sociale mais aussi de la honte d'un corps féminin. Ainsi, il s'agira d'analyser cette nouvelle syntaxe du cœur proposée par le roman *ethnosociobiographique* d'Annie Ernaux.

- « **La littérature d'idées du XVI<sup>ème</sup> siècle au XVIII<sup>ème</sup> siècle** » et du parcours :

B.O. : *L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir une culture humaniste en faisant dialoguer textes anciens et textes contemporains, afin de donner aux interrogations qui sont les leurs une profondeur et une ampleur nouvelles. La littérature d'idées contribue à forger en eux une mémoire culturelle et à développer leurs capacités de réflexion et leur esprit critique.*

- « **Écrire et combattre pour l'égalité** »

Ce parcours accompagne la lecture de *La déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne* (du préambule au « postambule ») d'Olympe de Gouges, induisant, dès lors un parcours permettant d'apprécier la postérité de *La déclaration* mais aussi de se pencher sur la façon dont le discours féministe a évolué et s'est renouvelé. Devenu légal, l'avortement n'en génère pas moins un positionnement et se constitue en support d'une réflexion : « Ce souvenir-là ne m'a jamais quitté. Il représente dans ma vie, comme, je crois, dans celle de nombreuses femmes, que ce soit avant ou après la loi Veil de 1975, un événement au vrai sens du terme, c'est-à-dire quelque chose qui arrive et vous transforme. Cela dit, on peut très bien l'occulter par la suite, ce qui a été mon cas. Ce type d'événement féminin par excellence, qui concerne la vie, comme l'accouchement, est d'ailleurs de nouveau occulté, comme si le discours médical empêchait les femmes de se penser et de se dire. » (Annie Ernaux).

## **C. EN CLASSE DE TERMINALE**

### **OPTION DE SPÉCIALITÉ HUMANITÉS LITTÉRATURE PHILOSOPHIE**

#### **Dans le cadre de la première partie « La Recherche de soi »**

B.O. : *Le premier semestre de la classe terminale est consacré à la problématique de la recherche et de la formation de soi – problématique à tous égards, centrale dans la culture, dans la littérature et la philosophie modernes.*

- « **Éducation, transmission et émancipation** »

Il s'agira ici de se demander comment l'origine sociale de la romancière / narratrice / personnage détermine sa façon de vivre cet événement, mis en relation avec ses études littéraires. À ce titre, le personnage du Professeur Bornec interprété par Pio Marmaï dans le film offre un aperçu d'une éducation si ce n'est idéale du moins invitant à l'émancipation de ses élèves, figure du savoir mais aussi l'une des seules figures masculines incarnant un allié pour l'héroïne.

- « **Les métamorphoses du moi** »

B.O. : *Que désigne-t-on précisément par ce mot, « moi » ? Ce qu'on appelle communément le moi a-t-il une réalité nette et stable ? Comment caractériser son unité et son identité ? Qui le connaît le mieux, et comment le décrire ? Quelle part accorder, dans sa définition, à la société et au regard des autres ? Toutes mes actions et toutes mes pensées émanent-elles de « moi » au même degré ?*

Interrogée sur le choix du titre, Annie Ernaux définit ainsi le substantif : « Un événement c'est ce qui fait qu'on n'est plus jamais pareil avant et après » car il s'agit bien du récit d'une métamorphose, le passage d'un état à un autre, la présence de ce corps étranger jamais accepté ni apprivoisé, un changement de statut - de fille à femme -, une mue, également, de son désir. Ces différentes étapes trouvent, d'ailleurs leurs pendants cinématographiques, filmée en gros plan durant la majorité du film, c'est tantôt le corps tantôt le visage d'Anamaria Vartolomei dont on suit les variations, le travail sur la lumière les soulignant. Le thème de la métamorphose est, par ailleurs, exploité dans l'évolution des relations de l'héroïne avec son entourage, dans la manière dont le regard de ses amies évolue une fois qu'elles prennent connaissance de « l'événement », leur regard mais aussi les relations entre elles qui renvoient la narratrice à ses origines sociales, à cette difficile métamorphose pour celle qui se considère alors comme une transfuge de classe.

### A. SOCIOLOGIE ET LITTÉRATURE

#### Ce « quelque chose entre la littérature, la sociologie et l'histoire »

Annie Ernaux est marquée par la sociologie, qui propose d'étudier les sociétés humaines à partir d'un cadre scientifique et objectif. À ce titre, son œuvre s'inscrit pleinement dans le tournant romanesque amorcé depuis la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle - la dimension sociologique étant, du reste, présente déjà dans l'entreprise balzacienne. Cherchant à caractériser sa démarche, la romancière définit ainsi ses textes d'« auto-socio-biographiques » ou « d'autobiographies collectives » conférant à sa voix personnelle et intime une valeur collective, tentant de faire de son « je » une voix « transpersonnelle ». Cette dimension collective est particulièrement saillante dans des récits comme *La Place* (1988) ou *Les Années* (2008) qui s'ancrent et se bâtissent autour des questions sociales liées à ses origines populaires, *L'Événement* n'en est pas moins exempt. Les scènes du film qui montrent l'héroïne de retour temporairement chez ses parents exploitent la veine d'un cinéma réaliste et social, dans la lignée du cinéma des frères Dardenne.

Cette perspective sociologique entraîne un rapport au réel particulier et une veine mimétique singulière : « Écrire, c'est rechercher le réel parce que le réel n'est pas donné d'emblée. C'est un acte politique. ». Cette fiction - car c'en est bien une - ne peut s'extraire d'un rapport nécessairement sincère, authentique aux faits, éviter la reconstruction des souvenirs, aidée pour cela, par les nombreux journaux intimes tenus par l'écrivaine et dont elle fait figurer des fragments dans son roman. Le film d'Audrey Diwan conserve cet exigeant rapport au réel, la caméra subjective participant à cet « effet de réel » généralisé, proche du documentaire, il s'agit de mesurer l'écart entre l'enregistrement de la réalité et sa reconstitution par le geste cinématographique.

C'est, en outre, à la figure de Pierre Bourdieu, de son importance et de ce qu'il représente pour la romancière qu'il conviendra de faire une place lors de l'introduction de l'auteur. Dans un texte rédigé à la mort du sociologue, Annie Ernaux affirme : « Lire dans les années 1970 *Les Héritiers*, *La Reproduction*, plus tard *La Distinction*, c'était - c'est toujours - ressentir un choc ontologique violent. J'emploie à dessein ce terme d'ontologique : l'être qu'on croyait être n'est plus le même, la vision qu'on avait de soi et des autres dans la société se déchire, notre place, nos goûts, rien n'est plus naturel, allant de soi dans le fonctionnement des choses apparemment les plus ordinaires de la vie », mettant ainsi en lumière l'impact de la pensée bourdieusienne sur sa propre pratique d'écriture.

Enfin, c'est aujourd'hui en tant qu'initiatrice d'une veine socio-littéraire qu'Annie Ernaux est saluée et est passée au rang de modèle pour des auteurs comme Édouard Louis ou encore Didier Eribon qui s'inscrivent dans sa filiation pour penser le roman et sa portée politique.

#### Textes complémentaires :

Nos actions seraient [...] en grande partie influencées par l'héritage que nous transmet notre entourage familial. [...] La notion d'héritage est employée par le sociologue [Pierre Bourdieu] dans un sens beaucoup plus large que le sens commun : outre la richesse économique, nous héritons aussi d'un nom de famille, d'un niveau culturel, d'un réseau de relations... Parmi l'ensemble de ces patrimoines [...], Pierre Bourdieu s'est intéressé en particulier aux dispositions culturelles transmises au sein de la famille. [...] L'héritage est analysé par le sociologue comme un vecteur de reproduction de la hiérarchie sociale. À l'échelle familiale, l'héritage fait l'objet de stratégies visant au maintien et à l'amélioration de la position sociale des membres de la famille. [...] Dans les sociétés contemporaines, ce sont les stratégies scolaires qui dominent. L'école est en effet devenue une instance clé d'attribution des positions sociales. [...] Un certain nombre de résultats statistiques [met] en évidence l'importance de l'origine sociale en matière d'accès aux études supérieures. [...] Les inégalités sociales face à la réussite scolaire ne tiennent pas tant à des différences de richesse qu'à des différences de culture. [...] Un « privilège culturel » caractérise les étudiants issus des classes les plus favorisées (les fameux « héritiers »). [...] La notion de « capital culturel » [...] désigne les connaissances en matière de culture et la capacité à apprécier les œuvres issues de la « culture savante ». [...] Le privilège culturel de ces étudiants face à l'école se traduit alors par une proximité entre la culture qu'ils ont acquise au sein de leur milieu social et familial et la culture de l'école, cette dernière valorisant les mêmes œuvres que la culture savante. [...] Selon leur catégorie sociale d'appartenance, les étudiants ne disposent donc pas des mêmes ressources pour s'adapter à la culture scolaire. [...] Une « bonne volonté culturelle », fondée sur une adhésion totale aux valeurs de l'école, est ainsi transmise dans les familles des milieux petit-bourgeois qui cherchent à atteindre la réussite sociale par la réussite scolaire. [...] Du fait de sa proximité avec la culture de l'élite, la culture de l'école fait l'objet d'une acquisition laborieuse pour les individus qui ne sont pas issus des classes cultivées.

Anne Jourdain et Sidonie Naulin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, 2011.

*En finir avec Eddy Bellegueule*, Édouard Louis (2014) - *Qui a tué mon père*, Édouard Louis (2018)  
*Retour à Reims*, Didier Eribon (2009)

## **B. ÉCRIRE (S)A VIE : LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCRITURE DE SOI**

« Depuis peu, je sais que le roman est impossible »

« L'Événement, c'est le récit d'un avortement et le récit de l'écriture d'un avortement, avec les problèmes de la mémoire et celui des preuves »

Ce refus, peut être, paradoxal du roman revendiqué par Annie Ernaux, loin de rejeter son œuvre dans une aporie, définit pleinement sa poétique. Mémoire et souvenirs se constituent comme des matériaux quasiment inépuisables où le « je » devient collectif. À la singularité revendiquée par les autobiographes pré ou Romantiques - Jean-Jacques Rousseau, Chateaubriand - Ernaux préfère se définir comme : « Une somme d'expériences, de déterminations aussi, sociales, historiques, sexuelles, de langages, et continuellement en dialogue avec le monde (passé et présent), le tout formant, oui, forcément, une subjectivité unique. »<sup>1</sup> Cette subjectivité affirmée ne la conduit pourtant pas à laisser son écriture être guidée par sa sensibilité, il s'agit même plutôt, au contraire de tenter d'objectiver son être et les événements de sa vie.

Les difficultés éprouvées à classer l'œuvre d'Annie Ernaux - entre roman, autobiographie ou autofiction - ont fait l'objet de réflexions méta-littéraires de sa part : « Ainsi **mon passage du je fictif au je véridique** n'est pas dû à un besoin de lever le masque mais lié à une entreprise nouvelle d'écriture que, dans *Une femme* je définis comme « quelque chose entre la littérature, la sociologie et l'histoire ». Je veux dire par là que je cherche à objectiver, avec des moyens rigoureux, du « vivant » sans abandonner ce qui fait la spécificité de la littérature, à savoir l'exigence d'écriture, l'engagement absolu du sujet dans le texte. Cela veut dire aussi, bien sûr, que je récuse l'appartenance à un genre précis, roman et même autobiographie. Autofiction ne me convient pas non plus. Le je que j'utilise me semble une forme impersonnelle, à peine sexuée, quelquefois même plus une parole de « l'autre » qu'une parole de « moi » : une forme transpersonnelle, en somme. Il ne constitue pas un moyen de me construire une identité à travers un texte, de m'autofictionner, mais de saisir, dans mon expérience, les signes d'une réalité familiale, sociale ou passionnelle. Je crois que les deux démarches, même, sont diamétralement opposées. »

De sorte que l'expérience, les souvenirs deviennent des ressources littéraires lui permettant, non un dévoilement narcissique mais plutôt une tentative d'expérimentation littéraire, la constitution d'une vie-cobaye permettant de mettre à jour ses identités successives. Dès lors, le « pacte autobiographique »<sup>2</sup> im ou explicite engendré par ce genre romanesque particulier est subsumé par la quête de vérité et non la promesse de sincérité chez Annie Ernaux. Le passage de la fiction au récit autobiographique colore ses romans d'une teinte ethnographique, l'auteur parle alors depuis le présent et s'efforce de reconstituer le système de valeurs, la vision du monde qui étaient les siens lors de son enfance et de son adolescence.

Cette exigence de vérité, on l'identifie tout autant dans le film d'Audrey Diwan, dans le jeu des comédiens, l'utilisation d'une lumière naturelle ou dans la concision des dialogues ; écrire sa vie devient alors une façon d'écrire la vie, de penser le réel et de s'extraire du récit d'une expérience purement individuelle.

## **C. PENSER LA FEMME, PANSER LES FEMMES**

« J'ai souffert d'être le deuxième sexe (...) l'écriture est un moyen naturel de rétablir l'égalité, sans souci de mon genre »

« Allumeuse », « salope » se fait taxer Annie Ernaux alors étudiante par ses camarades de l'université. Le contexte historique - les années 60, moralement corsetées - enfermant et conditionnant la femme à être réduite à ses deux fonctions originelles : fille ou mère. À travers le récit de son émancipation sociale, Annie Ernaux invite à une réflexion nécessairement genrée autour de cet événement qui l'isole encore davantage de ceux et celles auprès desquels sa position de « transfuge de classe » est douloureusement vécue.

Dans *L'Événement*, et pour reprendre le titre du film de Claude Chabrol, l'avortement apparaît bien comme *Une affaire de femmes* (1988), une « faiseuse d'anges » face aux figures masculines médicales moralisatrices, un petit ami qui se détourne de l'héroïne et semble considérer qu'il s'agit de « son problème », un camarade militant de l'université qui tente d'abuser d'elle car, lui dit-il : « on ne risque plus rien ». Les scènes de danse, de jouissance ou encore les marches à travers les paysages vallonnés s'inscrivent comme des moments de liberté pour la jeune fille. En parlant moins d'amour que de désir, Audrey Diwan semble actualiser les enjeux féministes du geste littéraire d'Annie Ernaux, les rendre vivaces et offrir, par la fiction, une compensation aux blessures.

<sup>1</sup> Nathalie Crom, « Écrire la vie, Annie Ernaux », *Télérama* n°3222, 10 octobre 2011. « Travailler sur la mémoire »

<sup>2</sup> *Le pacte autobiographique*, Philippe Lejeune, 1975

## D. L'ÉCRITURE PLATE

La volonté d'Annie Ernaux de ne surtout pas « trahir » le réel s'accompagne d'une quête formelle qui la poursuit depuis ses premiers essais littéraires. « Tout est là, de trouver la forme », forme au plus proche de la vérité et du processus mémoriel, parvenir à l'usage d'une langue qui résiste au « lyrisme de la colère ou de la douleur », une écriture qui refuse les facilités et tournures du registre pathétique pour laisser son lecteur sur un mystère : pourquoi nous émeut-elle tant ?

Cette volonté de ne pas trahir la réalité va de pair avec une distanciation nécessaire, l'hommage trop lourd et trompeur, ou encore la polémique qui consisterait à se moquer de la classe sociale populaire dont elle est issue. Elle adopte donc une écriture neutre, qu'elle nomme « écriture plate », la plus propice à saisir la vie telle qu'elle a été.

« L'écriture plate me vient naturellement »<sup>3</sup>, en tant que geste politique également car, ce qui lui fait prendre conscience de la fracture entre ses parents et elle est le fossé né entre leur langue et la sienne ; écart linguistique souligné par l'usage de signes de ponctuation qui permettent de distinguer leurs mots des siens, les analyses qu'elle fait lorsqu'elle réalise avoir - au moins un temps - œuvré à échapper à ce déterminisme langagier, passant par un sentiment de condescendance que l'écriture plate, seule, a pu permettre d'y échapper. Cette fascination pour un « degré zéro de l'écriture » qui ne soit plus, comme l'écrit Roland Barthes, « au service d'une idéologie triomphante » est marquée par une recherche de concision et de précision lexicale, en quête du mot « juste » pour parvenir à toucher une certaine objectivité.

En termes d'adaptation, Audrey Diwan cherche, elle aussi, à concilier exigence de vérité et dépouillement de la narration, dans ses partis-pris de mise en scène. Ainsi déclare-t-elle à propos du format 1.37 qu'il lui a donné : « la possibilité d'écrire (s)on récit au présent. La caméra (faisant) corps avec l'actrice »<sup>4</sup>. La place accordée au silence, l'usage minimal de la musique, l'importance donnée au souffle apparaissent comme autant de signes d'une grammaire cinématographique épurée où la dramatisation provient moins des effets que de « l'image-mouvement »<sup>5</sup> elle-même.



3 Nathalie Crom, « Écrire la vie, Annie Ernaux », *Télérama* n°3222, 10 octobre 2011. « Travailler sur la mémoire »

4 Dossier de presse de *L'Événement*

5 *Cinéma 1*, Gilles Deleuze (1983) « L'image-mouvement [...] nous présente un personnage dans une situation donnée, qui réagit à cette situation et la modifie... Situation sensori-motrice »



## **E. NARRATION AUTODIÉGÉTIQUE ET CAMÉRA IMMERSIVE**

Commentant ses premiers choix narratifs dans *Les Armoires vides* (1974) où sous l'apparence d'un double littéraire, Denise Lesur, Annie Ernaux évoque ses propres souvenirs... La romancière affirme qu'avoir fait le choix d'une narration à la première personne n'est autre que le fruit du hasard puisqu'elle aurait tiré à pile ou face entre le « je » et le « il »<sup>6</sup>.

Cette narration interne essentiellement - intrinsèquement - subjective se conjugue néanmoins avec la visée éthique d'une littérature qui ne peut *que* être sincère et adopte une voix authentique. Ainsi, tous les éléments évoqués précédemment découlent précisément de ce choix déterminant de la première personne en tant que seule capable de guider la démarche introspective tout en poussant l'écrivain à se mettre à distance, en tant que sujet et objet du roman.

Cette focalisation autodiégétique a pour équivalent le choix de filmer en caméra subjective l'immense majorité de l'adaptation de *L'Événement* : « Toute l'équipe a travaillé à mettre en œuvre cette idée (de caméra immersive) : faire converger intime et extime, être plus sûrement dans la tête du personnage à mesure que l'histoire progresse. »<sup>7</sup> Le défi réside alors ce choix périlleux et audacieux, où l'œil de la caméra menace d'être : « Une indiscretion, une charge prédatrice, une connotation de violence qui vient du *voyeurisme* lui-même. S'ils ne sont pas nécessairement construits sur un principe de morcellement des personnages, ils sont par essence inquiétants puisqu'ils interpellent le spectateur et le forcent à emprunter le regard de la caméra, c'est-à-dire le regard d'un des personnages, qui peut devenir terrifiant quand il impose au spectateur sa vision du monde lorsqu'elle est celle d'un agresseur ou d'un agressé, d'un prédateur ou d'une proie... Sa mission diabolique d'identification forcée du spectateur est son unique raison d'exister. »<sup>8</sup> Ce voyeurisme menant est pour autant écarté car, même les scènes dans lesquelles Anne souffre - notamment lors de ses avortements successifs sont filmées de la manière la moins provocante possible : « Je n'ai jamais cherché à choquer. Mais il me semblait primordial de ne pas détourner le regard aux moments les plus durs. Et surtout d'accepter de les filmer dans la longueur, sans couper. Car je ne voulais pas de séquence théorique où l'on comprend ce que traverse le personnage sans l'éprouver. »<sup>9</sup> C'est parce que la recherche de la vérité passe par un souci d'exactitude, que le principe immersif s'impose sans pour autant qu'il offense le spectateur. La fiction - roman et film - est bien le lieu d'une expérimentation, expérience qui devient celle du spectateur.

---

<sup>6</sup> Écrire, écrire, pourquoi ?, Entretien avec Raphaëlle Rérolle le 08/02/2010 à la BPI

<sup>7</sup> Dossier de presse de *L'Événement*

<sup>8</sup> Marie-France Briselance et Jean-Claude Morin, *Grammaire du cinéma* (2010)

<sup>9</sup> Dossier de presse de *L'Événement*

### III. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

#### **1. 2<sup>nde</sup> - L'ÉVÉNEMENT, DU ROMAN AU FILM, LES ENJEUX D'UNE FICTION « AUTO-SOCIO-BIOGRAPHIQUE »**

##### **Supports :**

- Lecture intégrale de *L'Événement* et projection du film
- Groupement de textes autour des formes autobiographiques renouvelées par l'apport de la sociologie : Édouard Louis, Didier Eribon, Jean-Luc Lagarce.

##### **Proposition d'entrée dans la séquence :**

Exercice autour des titres des romans d'Annie Ernaux :

Romans et Récits autobiographiques chez Gallimard

*Les Armoires vides*, 1974

*Ce qu'ils disent ou rien*, 1977

*La Femme gelée*, 1981

*La Place*, 1983

*Une Femme*, 1987

*Passion simple*, 1992

*Journal du dehors*, 1993

« *Je ne suis pas sortie de ma nuit* », 1997

*La Honte*, 1997

*L'Événement*, 2000

*La Vie extérieure*, 2000

*Se Perdre*, 2001

*L'Occupation*, 2002

*Les Années*, 2008

*L'Autre Fille*, 2011

- 1) Commenter l'usage quasiment systématique de syntagmes, nominaux, minimaux, qu'Annie Ernaux choisit pour intituler ses textes.
- 2) En quoi ces titres relèvent-ils d'une poétique de l'ellipse ?
- 3) Comment permettent-ils de conférer aux textes une portée à la fois singulière et universelle ?
- 4) Un événement peut désigner un fait historique marquant tandis que l'expression « heureux événement » est utilisée pour désigner l'attente d'un enfant, peut-on voir dans l'usage de ce substantif une certaine ironie de la part de l'auteur ? Justifiez votre réponse.

**Synthèse** : en vous appuyant sur la liste bibliographique d'Annie Ernaux ainsi que sur le résumé du roman *L'Événement*, expliquez l'affirmation qui peut sembler paradoxale d'un « refus du roman ».

## **2. 2<sup>nde</sup> - LA FOCALISATION, LE PARTI-PRIS DU SUBJECTIF**

### **Supports :**

- Lecture intégrale de *L'Événement* et projection du film
- Groupement de textes rassemblant des extraits d'autobiographies adoptant des focalisations singulières : *Enfance* de Nathalie Sarraute, *Un homme qui dort* de Georges Perec, *W ou le souvenir d'enfance* de Georges Perec, *L'amant* de Marguerite Duras.

### **Proposition d'analyse comparée : l'incipit du roman / l'entrée dans le film**

- 1) À quel moment de la vie de l'auteur se situe l'incipit de *L'Événement* ? Quel lien faites-vous entre ces deux « événements » ?
- 2) Commentez le placement de la caméra au début du film ainsi que l'utilisation du son. Quelles réactions cela peut-il susciter chez le spectateur ?
- 3) Procédez à l'étude linéaire des 20 premières lignes du livre et déduisez-en les caractéristiques de « l'écriture plate ».
- 4) Comparez la première scène du film à celle du *Fils de Saul* de László Nemes, sorti en 2015 : qu'ont en commun ces scènes ? Comment permettent-elles une entrée *in medias res* dans les films ? En quoi relèvent-elles de l'immersion ?

**Synthèse :** Pensez-vous que le récit qu'a écrit Annie Ernaux soit universel ? Expliquez votre réponse.

## **3. 2<sup>nde</sup> - CARNET DE LECTURE + CARNET DU SPECTATEUR AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT**

### **Supports :**

- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

B.O. : « Le professeur veille également à faire pratiquer le plus régulièrement possible des écrits d'appropriation. Ceux-ci concernent les lectures cursives et les lectures personnelles des élèves, mais aussi les œuvres et textes étudiés en classe, dont ils facilitent la compréhension approfondie. Ces écrits d'appropriation peuvent prendre des formes variées : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; jugement personnel sur un texte ou une œuvre ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité, etc.) ; élaboration d'un essai sur une question éthique et/ou esthétique soulevée par une œuvre lue ; rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario, etc. »

### **Propositions de sujets d'écrits d'appropriation :**

- a) Racontez un épisode de votre enfance en adoptant un style proche de « l'écriture plate » d'Annie Ernaux.
- b) « J'avais toujours en tête cette phrase : Anne est un soldat. Elle part à la guerre. Elle a des alliés qu'elle perd en chemin. Elle finit à terre. On lui donne des coups, mais elle se relève (...) Anne ne baisse jamais les yeux. »<sup>10</sup> Qu'est-ce qui, dans le film, contribue à faire d'Anne un « soldat » ? Appuyez-vous sur l'analyse de scènes précises.
- c) Certains spectateurs avouent avoir ressenti un certain « malaise » face au film : qu'est-ce qui peut le justifier selon vous ? L'avez-vous, vous-même ressenti ? Développez et argumentez votre réponse.
- d) Rédigez une critique argumentée du film.

## 4. 2<sup>nde</sup> - LE LONG COMBAT POUR L'AVORTEMENT

### Supports :

- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film
- Simone de Beauvoir à propos du Manifeste des 343, 5 avril 1971  
<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/5-avril-1971-le-manifeste-des-343>
- Lecture et analyse de la plaidoirie de Gisèle Halimi lors du Procès de Bobigny, novembre 1972
- Lecture et écoute du discours de Simone Veil sur l'avortement, 26 novembre 1974  
<https://www.youtube.com/watch?v=45MOc6PYoY8>
- Extraits de *17 ans*, Colombe Schneck (2015)
- La remise en question du droit à l'avortement au Texas, une actualité brûlante. Article du *Monde* daté du 03 septembre 2021  
[https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/01/au-texas-une-loi-restrictive-en-matiere-d-avortement-entre-en-vigueur\\_6093018\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/01/au-texas-une-loi-restrictive-en-matiere-d-avortement-entre-en-vigueur_6093018_3224.html)

**Synthèse** : comment *L'Événement* (le livre et le film) peuvent-ils se révéler des outils argumentatifs efficaces pour défendre le droit à l'avortement ? Vous développerez au moins quatre arguments que vous illustrerez par des exemples précis tirés du livre et du film.

**Synthèse** : alors que l'avortement est légal en France depuis 1974, le film d'Audrey Diwan est-il réellement utile ? Vous justifierez en utilisant des arguments et des exemples précis.

## 5. 1<sup>ère</sup> - EN ŒUVRE COMPLÉMENTAIRE AUX LECTURES INTÉGRALES

« Le roman et le récit du XVIII<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle ».

- « *Le Personnage de roman : esthétiques et valeurs* »

### Supports :

- Lecture intégrale du *Rouge et le Noir* de Stendhal
- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

**Synthèse** : quelle focalisation - entre l'omniscience chez Stendhal et la subjective chez Ernaux - vous semble la plus apte à transmettre une vision particulière du monde et de ses valeurs ?

- « *Individu, morale et société* »

### Supports :

- Lecture intégrale de *La Princesse de Clèves*, Mme de Lafayette
- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

**Synthèse** : Comment ces deux récits écrits par des femmes et empruntant un point de vue féminin engagent-ils des réflexions d'ordre moral ?

## 6. LA LITTÉRATURE D'IDÉES DU XVI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE AU XVIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

- **Parcours : écrire et combattre pour l'égalité.**

### **Supports :**

- Lecture intégrale : Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule »)
- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

**Synthèse :** à la lumière de vos lectures et de votre réception du film, diriez-vous de *L'Événement* (livre et film) qu'il constitue une actualisation de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ? Quels en seraient les nouveaux droits ?

## 7. TERMINALE SPÉCIALITÉ HUMANITÉS LITTÉRATURE PHILOSOPHIE LA RECHERCHE DE SOI

- **Éducation, transmission, émancipation :**

### **Supports :**

- Lecture intégrale : *La Place*, Annie Ernaux
- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

L'acquisition d'un capital scolaire marque une ascension sociale pour Annie Ernaux et l'accès à une culture légitime. Pourtant, dans *La Place*, elle souligne la violence symbolique exercée par le système scolaire sur les enfants des classes populaires qui légitime les fondements de la domination. De même, dans le film d'Audrey Diwan, les scènes à l'université soulignent le sentiment d'humiliation de l'héroïne lorsqu'elle est réduite à vendre tous ses effets pour pouvoir payer son avortement, elles marquent également le décalage entre les habits bourgeois de ses condisciples et la simplicité de ses tenues

**Question d'interprétation littéraire :** « L'univers pour moi s'est retourné. » Expliquez comment l'éducation a-t-elle modifié la vision du monde et des choses pour la narratrice ?

« Je travaillais mes cours, j'écoutais des disques, je lisais, toujours dans ma chambre. Je n'en descendais que pour me mettre à table. On mangeait sans parler. Je ne riais jamais à la maison. Je faisais de « l'ironie ». C'est le temps où tout ce qui me touche de près m'est étranger. J'émigre doucement vers le monde petit-bourgeois, admise dans ces surbours dont la seule condition d'accès, mais si difficile, consiste à ne pas être cucul [...]

Même les idées de mon milieu (= le milieu social d'où elle vient) me paraissent ridicules, des préjugés, par exemple, (« la police, il en faut » ou « on n'est pas un homme tant qu'on n'a pas fait son service »). L'univers pour moi s'est retourné. Je lisais la « vraie » littérature, et je recopiais des phrases, des vers, qui, je croyais, exprimaient mon « âme », l'indicible de ma vie, comme « Le bonheur est un dieu qui marche les mains vides... » (Henri de Régnier) Mon père est entré dans la catégorie des gens simples ou modestes ou braves gens. Il n'osait plus me raconter des histoires de son enfance.

Je ne lui parlais plus de mes études. Sauf le latin, parce qu'il avait servi la messe, elles lui étaient incompréhensibles et il refusait de faire mine de s'y intéresser, à la différence de ma mère. Il se fâchait quand je me plaignais du travail ou critiquais les cours. Le mot « prof » lui déplaisait, ou « dirlo », même « bouquin »... Et toujours la peur que je n'y arrive pas. Il s'énervait de me voir à longueur de journée dans les livres, mettant sur leur compte mon visage fermé et ma mauvaise humeur. La lumière sous la porte de ma chambre le soir lui faisait dire que je m'usais la santé.

Les études, une souffrance obligée pour obtenir une bonne situation et ne pas prendre un ouvrier. Mais que j'aime me casser la tête lui paraissait suspect. Une absence de vie à la fleur de l'âge. Il avait parfois l'air de penser que j'étais malheureuse.



Devant la famille, les clients, de la gêne, presque de la honte que je ne gagne pas encore ma vie à dix-sept ans, autour de nous toutes les filles de cet âge allaient au bureau, à l'usine ou servaient derrière le comptoir de leurs parents. Il craignait qu'on ne me prenne pour une paresseuse et lui pour un crâneur. Comme une excuse « On ne l'a jamais poussée, elle avait ça dans elle. » Il disait que j'apprenais bien, jamais que je travaillais bien. Travailler, c'était seulement travailler de ses mains. [...] Un jour « Les livres, la musique, c'est bon pour toi. Moi je n'en ai pas besoin pour vivre. »

**Essai littéraire :** « Je me suis faite engrosser comme une pauvre. » En vous appuyant sur vos lectures ainsi que sur l'adaptation d'Audrey Diwan, expliquez cette citation tirée de *L'Événement* d'Annie Ernaux.

• « *Les métamorphoses du moi* »

**Supports :**

- Lecture intégrale : *La Place*, Annie Ernaux
- Lecture cursive de *L'Événement* et projection du film

**Questionnaire à l'issue de la projection :**

- 1) « Il y a un ancien moi et il y a un nouveau moi » : Comment l'événement transforme-t-il l'héroïne ?
- 2) Comment l'identité se forge-t-elle dans le rapport à Autrui (rapport de l'héroïne avec son entourage : sa famille / ses amis) ?
- 3) Comment le film procède-t-il pour mettre en valeur ces métamorphoses, changements et bouleversements ? Appuyez-vous sur l'identification et l'analyse de procédés précis.
- 4) Comment comprenez-vous l'expression « transfuge de classe » utilisée pour désigner l'élévation de classe sociale d'un individu ? En quoi ce changement de classe sociale induit-il une métamorphose ?
- 5) Annie Ernaux dit qu'il faut : « Écrire pour se construire » : quel rôle peut jouer l'écriture dans la constitution de son individualité ?

**Annexe**

D'octobre à novembre 1972, l'avocate et militante féministe, Gisèle Halimi assure la défense de 5 femmes, lors d'un procès pour avortement : le procès de Bobigny. La première de ces femmes est une mineure qui a eu recours à l'avortement suite à un viol. Les quatre autres, dont la mère de la jeune femme, sont poursuivies pour complicité ou pratique de l'avortement.

« Monsieur le président, Messieurs du tribunal,

Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme.

Je ressens donc au premier plan, au plan physique, il faut le dire, une solidarité fondamentale avec ces quatre femmes, et avec les autres. Ce que j'essaie d'exprimer ici, c'est que je m'identifie précisément et totalement avec Mme Chevalier et avec ces trois femmes présentes à l'audience, avec ces femmes qui manifestent dans la rue, avec ces millions de femmes françaises et autres.

Elles sont ma famille. Elles sont mon combat. Elles sont ma pratique quotidienne.

Et si je ne parle aujourd'hui, Messieurs, que de l'avortement et de la condition faite à la femme par une loi répressive, une loi d'un autre âge, c'est moins parce que le dossier nous y contraint que parce que cette loi est la pierre de touche de l'oppression qui frappe les femmes. C'est toujours la même classe, celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans-argent et des sans-relations qui est frappée.

Voilà vingt ans que je plaide, Messieurs, et je pose chaque fois la question et j'autorise le tribunal à m'interrompre s'il peut me contredire. Je n'ai encore jamais plaidé pour la femme d'un haut commis de l'État, ou pour la femme d'un médecin célèbre, ou d'un grand avocat, ou d'un PDG de société, ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs. Je pose la question. Cela s'est-il trouvé dans cette enceinte de justice ou ailleurs ? Vous condamnez toujours les mêmes, les « Mme Chevalier ». Ce que nous avons fait, nous, la défense, et ce que le tribunal peut faire, ce que chaque homme conscient de la discrimination qui frappe les mêmes femmes peut faire, c'est se livrer à un sondage très simple. Prenez des jugements de condamnation pour avortement, prenez les tribunaux de France que vous voudrez, les années que vous voudrez, prenez cent femmes condamnées et faites une coupe socio-économique : vous retrouverez toujours les mêmes résultats :

- 26 femmes sont sans profession, mais de milieu modeste, des « ménagères » ;
- 35 sont employées de bureau (secrétaires-dactylos) : au niveau du secrétariat de direction, déjà, on a plus d'argent, on a des relations, on a celles du patron, un téléphone... ;
- 15 employées de commerce et de l'artisanat (des vendeuses, des coiffeuses...) ;
- 16 de l'enseignement primaire, agents techniques, institutrices, laborantines ;
- 5 ouvrières ;
- 3 étudiantes.

Autre exemple de cette justice de classe qui joue, sans la moindre exception concernant les femmes : le manifeste des 343.

Vous avez entendu à cette barre trois de ses signataires. J'en suis une moi-même. Trois cent quarante-trois femmes (aujourd'hui, trois mille) ont dénoncé le scandale de l'avortement clandestin, le scandale de la répression et le scandale de ce silence que l'on faisait sur cet avortement. Les a-t-on seulement inculpées ? Nous a-t-on seulement interrogées ? Je pense à Simone de Beauvoir, à Françoise Sagan, à Delphine Seyrig – que vous avez entendues – Jeanne Moreau, Catherine Deneuve... Dans un hebdomadaire à grand tirage, je crois, Catherine Deneuve est représentée avec la légende : « La plus jolie maman du cinéma français » ; oui certes, mais c'est aussi « la plus jolie avortée du cinéma français » ! Retournons aux sources pour que Marie-Claire, qui s'est retrouvée enceinte à seize ans, puisse être poursuivie pour délit d'avortement, il eût fallu prouver qu'elle avait tous les moyens de savoir comment ne pas être enceinte, et tous les moyens de prévoir.

Ici, Messieurs, j'aborde le problème de l'éducation sexuelle. Vous avez entendu les réponses des témoins. Je ne crois pas que, sur ce point, nous avons appris quelque chose au tribunal. Ce que je voudrais savoir, c'est combien de Marie-Claire en France ont appris qu'elles avaient un corps, comment il était fait, ses limites, ses possibilités, ses pièges, le plaisir qu'elles pouvaient en prendre et donner ? Combien ? Très peu, j'en ai peur.

Il y a dans mon dossier une attestation de Mme Anne Péro, professeur dans un lycée technique, qui indique que, durant l'année scolaire 1971-1972, il y a eu treize jeunes filles entre dix-sept ans et en vingt ans en état de grossesse dans ce lycée. Vous avez entendu, à l'audience, Simone Iff, vice-présidente du Planning familial. Elle est venue vous dire quel sabotage délibéré les pouvoirs publics faisaient précisément de cet organisme qui était là pour informer, pour prévenir, puisque c'est de cela qu'il s'agit. Vous avez, Messieurs, heureusement pour vous, car je vous ai sentis accablés sous le poids de mes témoins et de leur témoignage, échappé de justesse à deux témoignages de jeunes gens de vingt ans et de dix-sept ans, mes deux fils aînés, qui voulaient venir à cette barre. Ils voulaient vous dire d'abord à quel point l'éducation sexuelle avait été inexistante pendant leurs études. L'un est dans un lycée et l'autre est étudiant. Ils voulaient faire – il faut le dire – mon procès. Mon procès, c'est-à-dire le procès de tous les parents. Car l'alibi de l'éducation sexuelle, à la maison, il nous faut le rejeter comme quelque chose de malhonnête. Je voudrais savoir combien de parents – et je parle de parents qui ont les moyens matériels et intellectuels de le faire – abordent tous les soirs autour de la soupe familiale l'éducation sexuelle de leurs enfants.

Mme Chevalier, on vous l'a dit, n'avait pas de moyens matériels, et elle n'avait pas reçu elle-même d'éducation sexuelle. Je parle de moi-même et de mes rapports avec mes enfants. Moi, je n'ai pas pu le faire. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Mais je peux peut-être essayer de l'expliquer. Peut-être parce que, entre les parents et les enfants, il y a un rapport passionnel, vivant, vivace, et c'est bon qu'il en soit ainsi ; peut-être aussi parce que, pour les enfants, il y a cette image des rapports amoureux des parents et que cela peut culpabiliser les enfants et la mère ? Toujours est-il que l'on ne peut décider que les parents auront l'entière responsabilité de l'éducation sexuelle. Il faut des éducateurs spécialisés, quitte pour les parents à apporter, en quelque sorte, une aide complémentaire.

Pourquoi ne pratique-t-on pas l'éducation sexuelle dans les écoles puisqu'on ne veut pas d'avortement ? Pourquoi ne commence-t-on pas par le commencement ? Pourquoi ? »

### **Filmographie complémentaire :**

*4 mois, 3 semaines et 2 jours*, film de Christian Muglu (2007) : le compte à rebours d'un avortement devenu quasiment impossible dans la Roumanie de Ceausescu.

*Une affaire de femmes* (1988), film de Claude Chabrol : Isabelle Huppert en faiseuse d'anges qui, pendant l'Occupation, est condamnée à mourir.



## PHILOSOPHIE

*L'Événement* est un film qui permet d'aborder deux des trois grandes perspectives orientant le programme de terminale — **l'existence humaine et la culture**, et **la morale et la politique** — à partir de notions philosophiques telles que **l'identité**, **le temps** et **la mémoire**, **la liberté**, **la culture** et **le droit**, et enfin **l'État**, **la morale** et la **religion**.

**L'identité**, **le temps** et **la mémoire**, d'abord, dans la mesure où le film *L'Événement* est une adaptation d'un roman à caractère auto-biographique, c'est-à-dire d'un roman dans lequel son auteur, Annie Ernaux, ne s'efforce pas tant de raconter une histoire — celle de son avortement — que la manière dont cet avortement produit un véritable bouleversement dans sa vie en y introduisant une fracture, un trauma. En ce sens, *L'Événement*, avant d'être un film politique et social, est d'abord un film qui permet de réfléchir, à partir d'un exemple concret, sur la notion d'identité personnelle, sur sa fragilité, et sur le lien qui unit cette fragilité à la possibilité de pouvoir la raconter, c'est-à-dire en faire une mise en intrigue qui soit intelligible et acceptable pour les autres.

### INTRODUCTION

**La liberté**, **la culture** et **le droit**, ensuite, pour autant que le film *L'Événement* met en scène le destin d'une jeune femme qui, bien que réussissant dans ses études et désirant ardemment devenir autrice, se voit brutalement ramenée à son destin biologique de mère le jour où elle apprend qu'elle est enceinte. Ce faisant, le film *L'Événement* permet de penser d'une manière concrète la condition qui est faite aux femmes, en France, dans les années soixante. Mais il ouvre aussi un champ de réflexions sur les conditions à partir desquelles une liberté radicale de l'individu peut être affirmée envers et contre les contradictions qui existent entre certaines déclarations du droit français (comme celle qui affirme que « les hommes [et les femmes ?] naissent libres et égaux en droits ») et sa législation sur l'avortement (qui établit en fait une différence entre les femmes riches qui peuvent aller avorter en Suisse, et les femmes pauvres qui sont condamnées à devenir mère), ou bien encore les ambiguïtés qui traversent sa culture qui se montre libérale et permissive (avec les hommes) d'un côté, et attachée à des valeurs traditionnelles patriarcales (avec les femmes) de l'autre.

Et enfin, **l'État**, **la morale** et **la religion**, puisque qu'à travers la question éthique que pose l'avortement, le film *L'Événement* permet d'aborder d'une manière vivante la question classique de la séparation de l'Église et de l'État, et de réfléchir d'une manière plus générale sur la nature profondément ambiguë de l'État et de ses institutions qui, tantôt peuvent se montrer cruelles et froides (quand elles condamnent à la peine de mort les « faiseuses d'anges », ou laisse mourir dans l'anonymat plus de 300 femmes par ans), ou bien secourable et juste lorsqu'elles donnent enfin aux femmes le même droit qu'aux hommes à disposer de leur corps en rendant enfin légal, en 1975, l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

## I. L'ÉVÉNEMENT : UNE RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ, LA MÉMOIRE ET LE TEMPS

**Notion du programme** : L'identité, le temps, la mémoire.

**Repères** : identité /égalité ; objectif / subjectif / intersubjectif ; médiat / immédiat.

Le film *L'Événement* ouvre un premier champ de réflexion philosophique autour de la notion d'**identité** dans ses rapports avec les notions **de temps et de mémoire**. Il permet aussi d'évoquer, ce faisant, les distinctions entre **objectif, subjectif, intersubjectif**, et **médiat** et **immédiat** inscrites dans la liste des repères, et de faire référence à deux auteurs au programme : **Sigmund Freud** et **Paul Ricœur**.

### QUESTIONS

- Qu'est-ce que le quotidien ?
- Est-ce la conscience qui constitue l'identité personnelle ?
- En quoi l'identité est-elle liée au langage ?

### A. L'ÉVÉNEMENT : UN VACILLEMENT DE L'IDENTITÉ

Les êtres humains, à la différence des choses ou des plantes, n'ont pas d'identité stable. Leur vie, en effet, loin d'obéir à des lois immuables, se développent d'une manière toujours imprévisible et contingente ou, comme l'exprime l'expression populaire, au grès des événements. C'est pourquoi, pour eux, la notion d'identité est à la fois toujours un point d'angoisse, en même temps qu'une notion à laquelle ils tiennent plus que tout, puisque sans elle ils courraient le risque de se perdre eux-mêmes, c'est-à-dire de ne plus être capable de faire de leur vie un récit cohérent.

Dans le film *L'Événement*, par exemple, il est bien clair que c'est l'identité même d'Anne qui vacille au moment où elle apprend qu'elle est enceinte. Autrement dit, l'annonce de sa grossesse n'est pas seulement un « événement » parmi d'autres pour elle, c'est-à-dire un « événement » qu'elle pourrait facilement prendre en compte. C'est un événement qui agit au contraire comme ce que Freud appelle un trauma, c'est-à-dire comme événement qui vient percuter son être de plein fouet et produire au cœur de son identité une sorte de vacillement.



**ZOOM** sur **Sigmund Freud** et la notion de **trauma**  
Cf. *Introduction à la psychanalyse* (1916)

Sigmund Freud (1856 - 1939) est un neurologue autrichien qui est connu pour avoir fondé une discipline nouvelle : la psychanalyse. Par psychanalyse il faut entendre une discipline qui, partant d'une hypothèse nouvelle — celle de l'inconscient — se propose d'analyser d'une manière radicalement nouvelle le fonctionnement de la psyché humaine, c'est-à-dire de l'identité personnelle. Or, l'inconscient, pour Freud, n'est pas un réservoir obscur de pulsions, mais le résultat d'une série de refoulements visant à mettre à l'écart de la conscience un certain nombre d'événements traumatiques dont le sens auraient pu venir remettre en cause l'identité même de la personne. Toutefois, et bien que mis à l'écart, ces événements n'en demeurent pas moins actifs et capables de faire retour à la conscience sous forme de maladies psychiques (que Freud appelle névrose) venant parasiter le bon fonctionnement de la conscience.

« Les névroses traumatiques dont on a observé tant de cas au cours de la guerre présentent, sous ce rapport, une grande analogie avec les névroses dont nous nous occupons. Avant la guerre, on a naturellement vu se produire des cas du même genre à la suite de catastrophes de chemin de fer et d'autres désastres terrifiants. Au fond, les névroses traumatiques ne peuvent être entièrement assimilées aux névroses spontanées que nous soumettons généralement à l'examen et au traitement analytique ; il ne nous a pas encore été possible de les ranger sous nos critères et j'espère pouvoir vous en donner un jour la raison. Mais l'assimilation des unes aux autres est complète sur un point : les névroses traumatiques sont, tout comme les névroses spontanées, fixées au moment de l'accident traumatique. Dans leurs rêves, les malades reproduisent régulièrement la situation traumatique ; et dans les cas accompagnés d'accès hystérisiformes accessibles à l'analyse, on constate que chaque accès correspond à un remplacement complet dans cette situation. On dirait que les malades n'en ont pas encore fini avec la situation traumatique, que celle-ci se dresse encore devant eux comme une tâche actuelle, urgente, et nous prenons cette conception tout à fait au sérieux : elle nous montre le chemin d'une conception pour ainsi dire économique des processus psychiques. Et même, le terme traumatique n'a pas d'autre sens qu'un sens économique. Nous appelons ainsi un événement vécu qui, en l'espace de peu de temps, apporte dans la vie psychique un tel surcroît d'excitation que sa suppression ou son assimilation par les voies normales devient une tâche impossible, ce qui a pour effet des troubles durables dans l'utilisation de l'énergie. »

**Questions aux étudiants** : Dans quelle mesure la grossesse d'Anne bouleverse-t-elle son économie psychique ? Et plus encore la compréhension qu'elle se fait de son présent d'abord (en venant perturber sa capacité de travail), puis le sens qu'elle donne à son avenir (la possibilité qu'elle puisse finir ses études et devenir une écrivain), et enfin son rapport à son passé (la possibilité qu'elle puisse devenir autre chose que ses parents, de s'arracher à sa condition sociale). Et, enfin, dans quelle mesure l'impossibilité dans laquelle Anne s'est trouvée de pouvoir parler de sa condition, et plus encore de pouvoir se faire avorter a-t-elle créé la dimension traumatique de sa grossesse ?

## **B. L'ÉVÉNEMENT : UN TROU DANS LE RÉCIT DE SOI**

S'il est juste de dire qu'Anne, au moment où elle a appris qu'elle était enceinte, a senti en elle son identité vaciller, ce n'est pas cette annonce en tant que telle pourtant, ni le fait même d'être enceinte, qui a provoqué ce qu'Annie Ernaux appelle *l'Événement*, et Sigmund Freud un trauma. Non, ce qui a véritablement provoqué « l'événement », c'est d'abord le silence dans lequel Anne s'est retrouvée enfermée.

En ce sens, ce n'est pas tant la question de l'avortement dont traite en priorité *L'Événement*, que des effets délétères que son interdiction produit sur les sujets qui souhaiteraient y avoir recours. Car ces sujets se retrouvent non seulement ostracisés et voués au silence, mais plus encore condamnés à ne plus pouvoir mettre en intrigue narrative leur propre vie, et donc, comme nous allons le voir à l'aide de la pensée de Ricœur, à ne plus pouvoir soutenir le sens de leur identité.

### **ZOOM** sur Paul Ricœur et la notion d'**identité narrative**.

Cf. « *La vie : un récit en quête de narrateur* »

Paul Ricœur (1913 - 2005) est un philosophe français dont la pensée a renouvelé et enrichi la définition de l'herméneutique, c'est-à-dire de l'art d'interpréter. Car cet art, pour Ricœur, ne se limite pas, comme on le pense d'ordinaire, à celui d'interpréter correctement un texte ou un symbole, mais il engage aussi celui qui s'y livre à se comprendre lui-même à travers un acte d'interprétation. C'est pourquoi, pour Ricœur, l'interprétation touche à la notion d'identité pour autant que toute connaissance de soi requiert une mise en récit. C'est pourquoi aussi l'analyse de la fonction narrative est ce qui permet de comprendre comment s'articulent et s'épaulent mutuellement les notions d'identité et d'interprétation pour former la notion d'identité narrative. Notion qui elle-même rend possible, pour autant qu'elle implique non seulement l'existence d'un langage, mais aussi la présence des autres, la possibilité d'un agir éthique.



« Il apparaît alors que notre vie, embrassée d'un seul regard, nous apparaît comme le champ d'une activité constructrice, empruntée à l'intelligence narrative, par laquelle nous tentons de trouver, et non pas simplement d'imposer du dehors, l'identité narrative qui nous constitue. J'insiste sur cette expression « d'identité narrative », car ce que nous appelons la subjectivité n'est ni une suite incohérente d'événements ni une substantialité immuable inaccessible au devenir. C'est précisément la sorte d'identité que seule la composition narrative peut créer par son dynamisme. Cette définition de la subjectivité par l'identité narrative a de nombreuses implications. D'abord il est possible d'appliquer à la compréhension de nous-même le jeu de sédimentation et d'innovation que nous avons reconnu à l'œuvre dans toute tradition. De la même façon, nous ne cessons de réinterpréter l'identité narrative qui nous constitue à la lumière des récits que notre culture nous propose. En ce sens, la compréhension de nous-même présente les mêmes traits de traditionalité que la compréhension d'une œuvre littéraire. C'est ainsi que nous apprenons à devenir le narrateur de notre propre histoire sans que nous devenions entièrement l'auteur de notre vie. On pourrait dire que nous nous appliquons à nous-mêmes le concept de voix narratives qui constituent la symphonie des grandes œuvres telles qu'épopées, tragédies, drames, romans. La différence est que, dans toutes ces œuvres, c'est l'auteur qui s'est lui-même déguisé en narrateur et qui porte le masque de ses multiples personnages et, parmi tous ceux-ci, celui de la voix narrative dominante qui raconte l'histoire que nous lisons. Nous pouvons devenir narrateur de nous-mêmes à l'imitation de ces voix narratives, sans pouvoir en devenir l'auteur. C'est la grande différence entre la vie et la fiction. En ce sens, il est bien vrai que la vie est vécue et que l'histoire est racontée. Une différence infranchissable subsiste, mais cette différence est partiellement abolie par le pouvoir que nous avons de nous appliquer à nous-mêmes les intrigues que nous avons reçues de notre culture et d'essayer ainsi les différents rôles assumés par les personnages favoris des histoires qui nous sont les plus chères. C'est ainsi par le moyen des variations imaginatives sur notre propre ego que nous tentons de prendre de nous-même une compréhension narrative, la seule qui échappe à l'alternative apparente entre changement pur et identité absolue. Entre les deux reste l'identité narrative. Permettez-moi de dire en conclusion que ce que nous appelons le sujet n'est jamais donné au départ. Ou, s'il l'est, il risque de se réduire au moi narcissique, égoïste et avare, dont précisément la littérature peut nous délivrer. Alors, ce que nous perdons du côté du narcissisme, nous le regagnons du côté de l'identité narrative. À la place d'un moi épris de lui-même naît un soi instruit par les symboles culturels, au premier rang desquels sont les récits reçus de la tradition littéraire. Ce sont eux qui nous confèrent une unité non substantielle mais narrative. »

**Questions aux étudiants :** Quelle est l'origine et la limite de la capacité de mise en intrigue narrative d'Anne dans le film ? Qui interprète l'événement qui arrive à Anne ? Elle seule ? Sa famille ? Le droit français ? La loi ? La religion catholique ? Et comment réagit Anne face à ces différentes mises en intrigue ? Cherchez des moments dans le film où Anne est confrontée à la mise en intrigue des autres.

## II. L'ÉVÉNEMENT : UNE RÉFLEXION FÉMINISTE SUR LA CULTURE, LA LIBERTÉ ET LE DROIT

**Les notions du programme** : La liberté, la culture, le droit

**Les repères** : Nature / Culture ; Genre / Espèce / individu

Le film *L'Événement* ouvre un deuxième champ de réflexion philosophique autour de la notion de **liberté** dans ses rapports avec les notions de **culture** et de **droit**. Il permet aussi d'évoquer, ce faisant, les distinctions entre **nature et culture**, et **genre, espèce et individu** inscrites dans la liste des repères, et de faire référence à deux auteurs au programme : **Simone de Beauvoir** et **Jean-Paul Sartre**.

### QUESTIONS

- Est-on d'autant plus libre qu'on est indifférent au jugement d'autrui ?
- Est-ce par le renversement des lois que s'exprime la liberté ?
- La liberté est-elle une donnée de la nature ou une conquête de l'esprit ?
- Le corps est-il pour ma liberté un instrument ou un obstacle ?
- En quoi la démocratie est-elle toujours à conquérir ?

### A. L'AVORTEMENT ET LA CONDITION FÉMININE

Dans *L'Événement*, l'héroïne se met à repenser la mise en intrigue de sa vie à partir de l'événement qui lui arrive. Ou plutôt, l'événement qu'elle traverse, sa grossesse - qu'elle juge grotesque — est ce qui lui permet de venir mettre en cause la mise en intrigue que lui en propose la société. Car la France des années soixante est une France encore largement soumise aux valeurs de l'Église catholiques, et donc une culture soumise au type de mise en intrigue spécifique de la famille et des rapports hommes-femmes que cette religion propose.

Or, du point de vue de l'Église catholique et de la loi française, la grossesse d'Anne ne peut avoir qu'un seul sens, celui de faire d'elle une future mère. Mais c'est précisément cette interprétation de l'événement que Anne refuse, et à laquelle, de toute son âme, de toutes ses forces, elle dit non ! Et en disant non à cette narration particulière de sa condition, ce à quoi dit non le personnage d'Anne c'est à une certaine configuration patriarcale de la société qui l'empêche de devenir elle-même, c'est-à-dire qui la prive de la possibilité de pouvoir se donner les moyens de devenir l'autrice qu'elle a toujours voulu être.

## ZOOM sur Simone de Beauvoir et l'absence d'égalité entre les sexes

Simone de Beauvoir (1906 - 1986) est une philosophe française connue pour avoir été une ardente avocate de l'existentialisme (dont nous donnerons une plus ample description après), ainsi que la première philosophe féministe à avoir osé proposer une analyse rigoureuse du patriarcat et de l'aliénation féminine. Dans son texte *Le Deuxième Sexe* (1949) Beauvoir affirme « qu'on ne naît pas femme, on le devient », soulignant par-là l'importance des constructions sociales quant à l'imposition des rôles genrés aux personnes des deux sexes. Pour Beauvoir, en effet, les femmes ne disposent ni des mêmes droits, ni du même statut que les hommes dans la société. Au contraire, même, pour la philosophe, les femmes ont le triste privilège d'occuper la place de l'Autre, c'est-à-dire la place de celui qui n'a pas d'autre identité que celle d'une inférieure dont la mission essentielle est de venir confirmer par sa présence l'identité des hommes.

« Les accomplissements personnels sont presque impossibles dans les catégories humaines collectivement maintenues dans une situation inférieure. « Avec des jupes, où voulez-vous qu'on aille ? » demandait Marie Bashkirtseff. Et Stendhal : « Tous les génies qui naissent femmes sont perdus pour le bonheur du public. » À vrai dire, on ne naît pas génie : on le devient ; et la condition féminine a rendu jusqu'à présent ce devenir impossible.

Les antiféministes tirent de l'examen de l'histoire deux arguments contradictoires : 1° les femmes n'ont jamais rien créé de grand ; 2° la situation de la femme n'a jamais empêché l'épanouissement des grandes personnalités féminines. Il y a de la mauvaise foi dans ces deux affirmations ; les réussites de quelques privilégiées ne compensent ni n'excusent l'abaissement systématique du niveau collectif ; et que ces réussites soient rares et limitées prouve précisément que les circonstances leur sont défavorables. Comme l'ont soutenu Christine de Pisan, Poulain de la Barre, Condorcet, Stuart Mill, Stendhal, dans aucun domaine la femme n'a jamais eu ses chances. C'est pourquoi aujourd'hui un grand nombre d'entre elles réclament un nouveau statut ; et encore une fois, leur revendication n'est pas d'être exaltées dans leur féminité : elles veulent qu'en elles-mêmes comme dans l'ensemble de l'humanité la transcendance l'emporte sur l'immanence ; elles veulent qu'enfin leur soient accordés les droits abstraits et les possibilités concrètes sans la conjugaison desquels la liberté n'est qu'une mystification. Cette volonté est en train de s'accomplir. Mais la période que nous traversons est une période de transition ; ce monde qui a toujours appartenu aux hommes est encore entre leurs mains ; les institutions et les valeurs de la civilisation patriarcale en grande partie se survivent. Les droits abstraits sont bien loin d'être partout intégralement reconnus aux femmes : en Suisse, elles ne votent pas encore ; en France la loi de 1942 maintient sous une forme atténuée les prérogatives de l'époux. Et les droits abstraits, nous venons de le dire, n'ont jamais suffi à assurer à la femme une prise concrète sur le monde : entre les deux sexes, il n'y a pas aujourd'hui encore de véritable égalité. »

(Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, pp. 176-178.)

**Questions aux étudiants :** Identifiez, dans le film, tous les moments où la différence entre les sexes est rendue visible ? Identifiez aussi les différentes manières dont les hommes se comportent envers les femmes, et si les femmes pourraient se comporter de la même manière que les hommes en retour. Pensez aussi à la manière dont les hommes présents dans le film réagissent quand ils apprennent la situation d'Anne ? Cherchent-ils plutôt à l'aider ou à profiter d'elle ? Et enfin, dans quelle mesure pourrait-on dire que les femmes entre elles font preuve de solidarité ?

## **B. L'AVORTEMENT COMME EXPRESSION DE LA LIBERTÉ DU SUJET**

Même si Anne ne peut pas dire son malheur, même si elle ne bénéficie pas des mêmes droits concrets que les femmes riches de la société française, il n'en demeure pas moins qu'elle trouve pourtant en elle le courage de dire non à l'interprétation toute faite que la société française lui propose. Et c'est par cet acte de refus, par ce désir décidé de ne pas se soumettre aux injonctions d'une société qui ne veut pas d'elle (hormis comme femme au foyer), qu'Anne née à elle-même, qu'elle devient, d'un point de vue philosophique, un sujet. Car, comme l'écrit Claude Romano dans son livre *L'événement et le temps*, « l'événement est ce qui révèle l'homme (ou la femme ajouterai-je) à lui-même et l'initie à sa propre humanité ». Or, face à l'événement de sa grossesse, ce n'est que pour autant qu'Anne a le courage de lui donner le sens qui le décrit et l'interprète au mieux pour elle (celui d'un avortement), et non celui que voulait lui imposer la société française, qu'Anne, comme nous allons le voir plus en détails, devient une héroïne existentialiste, c'est-à-dire une femme capable de donner à sa vie, envers et contre sa contingence et son absurdité, le sens qu'elle lui a choisi.

### **ZOOM sur Jean-Paul Sartre et la notion de liberté**

Cf. *L'Être et le Néant*

Jean-Paul Sartre (1905 -1980) est un philosophe français qui est considéré comme le père de l'existentialisme. L'existentialisme, tel que Sartre le définit dans *L'existentialisme est un humanisme* (1946), est un courant philosophique et littéraire qui considère que l'être humain forme l'essence de sa vie par ses propres actions, et cela dans la mesure exacte où ses actions ne sont pas prédéterminées par la société qui l'entoure. En ce sens, l'existentialisme sartrien considère que les individus sont les seuls maîtres de leurs actes, et qu'ils ne sont donc soumis à aucune autre valeur que celles qu'ils décident d'adopter. Ce que Sartre résume par la formule : « l'existence précède l'essence. » C'est pourquoi, conclue Sartre, l'homme est totalement libre de devenir ce qu'il veut — il lui suffit juste, pour cela, d'en avoir le courage.

« L'argument décisif utilisé par le bon sens contre la liberté consiste à nous rappeler notre impuissance... Loin que nous puissions modifier notre situation, il semble que nous ne puissions pas nous changer nous-mêmes. Je ne suis libre ni d'échapper au sort de ma classe, de ma nation, de ma famille, ni même d'édifier ma puissance ou ma fortune, ni de vaincre mes appétits les plus insignifiants ou mes habitudes. Je nais ouvrier, Français, tuberculeux... etc. Bien plus qu'il ne paraît « se faire », l'homme semble « être fait » par le climat et la terre, la race et la classe, la langue, l'histoire de la collectivité dont il fait partie, l'hérédité, les circonstances individuelles de son enfance, les habitudes acquises, les grands et les petits événements de sa vie. Cet argument n'a jamais profondément troublé les partisans de la liberté humaine : Descartes, le premier, reconnaissait à la fois que la volonté est infinie et qu'il faut « tâcher de nous vaincre plutôt que la fortune ». C'est qu'il convient de faire des distinctions : beaucoup des faits énoncés par les déterministes ne sauraient être pris en considération. Le coefficient d'adversité des choses, en particulier, ne saurait être un argument contre notre liberté, car c'est par nous, c'est-à-dire par la position préalable d'une fin que surgit ce coefficient d'adversité. Tel rocher qui manifeste une résistance profonde si je veux le déplacer, sera, au contraire, une aide précieuse si je veux l'escalader pour contempler le paysage... Ainsi, bien que les choses brutes paraissent limiter notre liberté d'action, c'est notre liberté elle-même qui constitue le cadre, la technique et les fins par rapport auxquelles elles se manifesteront comme des limites. C'est notre liberté elle-même qui constitue les limites qu'elle rencontrera par la suite. En sorte que les résistances que la liberté dévoile dans l'existant, loin d'être un danger pour la liberté, ne font que lui permettre de surgir comme liberté. Il ne peut y avoir de sujet libre que comme engagé dans un monde résistant. En dehors de cet engagement, les notions de liberté ou de nécessité perdent jusqu'à leur sens. »

**Questions aux étudiants :** Quels sont, selon vous, les personnages que l'on peut étiqueter d'existentialistes dans le film, et quels sont ceux qui ne le sont pas ? Pourquoi ? D'une manière plus précise, relever dans le film les moments où Anne devient une véritable existentialiste, c'est-à-dire une personne dont la volonté et la détermination ne cessent de se renforcer à mesure que les obstacles qu'elle rencontre sur son chemin semblent devenir toujours plus impossible à surmonter.



### III. L'AVORTEMENT : UNE QUESTION MORALE ET POLITIQUE ÉPINEUSE

**Les notions du programme** : l'État, la religion, la justice

**Les repères** : impossible/possible ; objectif/subjectif ; immanent/transcendant ; en droit / en fait

Le film *L'Événement* ouvre un troisième champ de réflexion philosophique autour de la notion d'**État** dans ses rapports avec les notions de **religion** et de **justice**. Il permet aussi d'évoquer, ce faisant, les distinctions entre **transcendant** et **immanent**, **obligation** et **contrainte**, et enfin **public** et **privé** inscrites dans la liste des repères, et de faire référence à deux auteurs au programme :

#### QUESTIONS

- Le devoir s'oppose-t-il toujours à la liberté ?
- La désobéissance à la loi peut-elle être un devoir ?
- Le devoir du politique est-il de donner satisfaction à l'opinion publique ?

#### A. L'AVORTEMENT : UN DILEMME ÉTHIQUE

Si Anne est une digne existentialiste qui, telle Antigone, s'est montrée capable de triompher de l'ensemble des obstacles qui la tenaient éloignée de son désir, il nous reste maintenant à comprendre comment, d'un point de vue moral et politique, il lui serait possible de justifier son acte, c'est-à-dire de prouver sa justesse, et donc sa légitimité aux yeux de la loi. Car, après tout, son acte n'engage pas seulement sa vie à elle, mais celle aussi d'un fœtus dont le droit à la vie, aux dires des anti-avortement, dépasse de loin le désir égoïste d'une femme à pouvoir disposer librement de son corps. C'est là, en tout cas, ce que dit l'Église catholique quand elle soutient l'idée que tout fœtus, quel que soit son stade de développement, possède le même droit inaliénable à la vie que n'importe quel autre individu. Et c'est aussi, d'ailleurs, la position que défend l'État français à l'époque où se déroule le film *L'Événement*, et qu'il défend depuis 1791 (puisque pendant la période des Lumières l'État ne réprimait pas l'avortement), et qu'il défendra jusqu'en 1975, et cela, il est important de le noter, envers et contre la loi de 1901 stipulant la séparation stricte de l'Église et de l'État.

Pour nous aider à y voir plus claire sur cette question, une philosophe américaine, Judith Jarvis Thomason, a inventé une petite histoire — celle d'un violoniste gravement malade — qui, comme nous allons le voir, va nous aider à comprendre pourquoi demander à une femme de faire passer la vie d'un fœtus avant la sienne propre est non seulement une demande abusive, d'un point de vue morale, mais aussi ce qu'on appelle une demande surrogatoire en philosophie morale, c'est-à-dire une demande qui, de part son caractère sacrificiel, dépasse de loin les règles du devoir.

#### **ZOOM** sur Judith Jarvis Thomson et l'argument du violoniste

Cf. *Une défense de l'avortement*

Judith Jarvis Thomson (1929 - 2020) est une philosophe américaine qui a travaillé toute sa vie sur des questions d'éthique et qui a notamment écrit un article intitulé *Une défense de l'avortement*. Dans cet article, Thomson se propose de revenir sur l'argument qu'emploie généralement les opposants à l'avortement, et qui consiste toujours à avancer que le droit à la vie du fœtus prime sur le droit qu'ont les femmes de disposer de leur corps. Or, comme nous allons le voir, cet argument n'est pas valide pour Thomson, non pas parce qu'il serait faux de dire que le fœtus est une personne, ni non plus parce que le fœtus aurait le droit de vivre, mais parce qu'il ne prend pas en compte le sacrifice qui est demandé aux femmes qui se voient non seulement obligées de porter dans le ventre un fœtus pendant neuf mois, mais qui devront ensuite s'occuper de l'enfant pendant potentiellement tout le reste de leur vie.

« Les adversaires de l'avortement consacrent l'essentiel de leur énergie à établir que le fœtus est une personne, et presque aucun effort à expliciter comment ils passent de cette proposition à l'inacceptabilité de l'avortement. Ils estiment peut-être que le passage est trop simple et trop évident pour exiger un commentaire. Où peut-être sont-ils simplement économes de leurs arguments. La plupart de ceux qui défendent l'avortement s'appuient sur la prémisse selon laquelle le fœtus n'est pas une personne, mais seulement un morceau de tissu qui deviendra une personne au moment de la naissance : pourquoi y consacrer plus d'arguments qu'il n'est nécessaire ? Quelle que soit l'explication, je suggère que le passage de la prémisse à la conclusion n'est ni facile ni évident, qu'il exige un examen plus minutieux que celui qu'on lui consacre habituellement et que, lorsque nous procéderons à cet examen, nous aurons tendance à ne pas accepter sa validité.

Je propose ainsi que nous admettions que le fœtus est une personne dès l'instant de sa conception. Comment l'argumentation procède-t-elle alors ? Je crois qu'elle procède à peu près de la manière suivante. Toute personne a droit à la vie. Donc le fœtus a droit à la vie. Sans doute la mère a-t-elle le droit de décider ce qui doit advenir de et dans son propre corps. Tout le monde admettrait cela. Mais le droit à la vie d'une personne est certainement plus fort et plus urgent que le droit de la mère à décider ce qui doit advenir de et dans son corps, et il l'emporte donc sur ce dernier droit. Ainsi le fœtus ne peut pas être tué ; nul avortement ne peut être pratiqué.

Cela paraît plausible. Mais permettez-moi à présent de vous demander d'imaginer ceci. Vous vous réveillez un matin et vous vous trouvez dos à dos dans votre lit avec un violoniste inconscient. Un violoniste inconscient célèbre. On a diagnostiqué sur lui une maladie rénale fatale et la Société des Amis de la Musique (SAM) a exploité toutes les données médicales disponibles et a trouvé que vous êtes le seul à posséder le type sanguin adéquat pour le sauver. Ils vous ont donc kidnappé et, la nuit dernière, le système de drainage du violoniste a été relié au vôtre de manière à ce que vos reins puissent être utilisés pour extraire les poisons de son sang et du vôtre. Le directeur de l'hôpital s'adresse maintenant à vous en vous disant : « Écoutez, nous sommes désolés que la Société des Amis de la Musique vous ait fait cela – nous ne l'aurions jamais autorisé si nous avions été au courant. Mais maintenant c'est fait et le violoniste est branché sur vous. Vous débrancher reviendrait à le tuer. Mais ce n'est pas très grave, cela ne durera que neuf mois. Il sera alors guéri de sa maladie et l'on pourra le débrancher sans danger ». Peut-on moralement exiger de vous d'accepter cette situation ? Il ne fait pas de doute que ce serait extrêmement gentil, vraiment délicat de votre part. Mais devez-vous l'accepter ? Et si ce n'était pas neuf mois mais neuf ans ? Ou encore plus de temps ? Que se passerait-il si le directeur de l'hôpital disait : « Ce n'est pas de chance j'en conviens, mais vous devez à présent rester au lit avec le violoniste branché sur vous pour le reste de votre vie. Parce que vous ne devez pas oublier ceci. Toutes les personnes ont un droit à la vie, et les violonistes sont des personnes. Bien sûr, vous avez le droit de décider ce qu'il advient de et dans votre corps, mais le droit d'une personne à la vie l'emporte sur ce droit. Vous ne pourrez donc jamais être débranché ». J'imagine que vous considéreriez ce discours comme outrageant, ce qui suggère que quelque chose ne va vraiment pas dans l'argumentation en apparence plausible que j'ai mentionnée il y a un instant. »

**Questions aux étudiants** : Identifiez l'ensemble des personnes, dans le film, qui sont anti-avortement, et les personnes qui sont pour. À votre avis, dans quelle mesure les personnes qui sont anti-avortement le sont par convictions éthiques et religieuses ? Et dans quelle mesure le sont-elles par lâcheté, c'est-à-dire par peur de perdre leur emploi, ou d'être mises en prison ? Que vaut, selon vous, l'argument des anti-avortement et la réponse que lui fait Thomson ?

## **B. L'AVORTEMENT : UN DILEMME POLITIQUE**

Si l'exigence morale des anti-avortement paraît surrogatoire, autrement dit excessive, voire peut-être même délirante, comment se fait-il que l'État, lui qui est censé incarner à travers ses institutions l'intérêt général, a-t-il pu défendre pendant tant d'années une position qui, à l'évidence, ne représentait que le point de vue et les intérêts d'une minorité de ses citoyens ? La chose mérite d'être soulignée car elle permet de s'interroger sur la nature même de l'État, et plus encore sur ce qui fonde sa légitimité et son autorité à partir du moment où il affirme son indépendance à l'égard de l'Église et de ses valeurs transcendantes. Quelle place l'État accorde-t-il à la liberté des individus qui sont sous sa protection ? Comment parvient-il à la prendre en compte ?

Si l'on regarde d'un point de vue historique la manière dont l'État français s'est positionné face à l'avortement, on voit rapidement apparaître les multiples manières dont un État peut se positionner face à la liberté de ses citoyens. Il peut tantôt se montrer absolutiste et ne laisser à ses citoyens qu'une liberté extrêmement restreinte, tantôt se montrer libéral et ne pas s'inciser dans leur vie privée, ou bien alors se montrer républicain en s'efforçant, comme le fit Simone Veil en 1974, de faire de ses lois l'expression de la volonté générale, et non celle d'une minorité au pouvoir.

### **ZOOM sur Simone Veil et le droit à l'avortement**

Simone Veil (1927- 2017) est une magistrate et femme d'État française. Elle a été nommée ministre de la santé en 1974 par Valéry Giscard d'Estaing, puis chargée de faire adopter la loi dépénalisant le recours à l'*interruption volontaire de grossesse* (IVG). Ce combat lui vaudra des injures et des menaces de l'extrême droite, ainsi que d'une partie de la droite parlementaire. Néanmoins, Simone Veil tiendra bon, et prononcera, le 29 novembre 1974, devant l'Assemblée Nationale, un discours légitimant l'IVG qui est resté dans l'histoire comme l'un des moments forts du combat des femmes pour l'égalité en France.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, Ministre de la Santé, femme et non-parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème, comme devant l'ampleur des résonances qu'il suscite au plus intime de chacun des Françaises, et en pleine conscience de la gravité des responsabilités que nous allons assumer ensemble. Mais c'est aussi avec la plus grande conviction que je défendrai un projet longuement réfléchi et délibéré pour l'ensemble du gouvernement, un projet qui, selon les termes même du président de la République, a pour objet de « mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une solution mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps. » (...) Pourtant, d'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. D'autres se demandent pourquoi le Parlement devrait trancher maintenant ces problèmes : nul n'ignore que depuis l'origine, et particulièrement depuis le début du siècle, la loi a toujours été rigoureuse, mais qu'elle n'a été que peu appliquée. (...) Mais, me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ? Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. (...) C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser. (...) Je sais qu'un certain nombre d'entre vous estimeront en conscience qu'ils ne peuvent voter ce texte, pas davantage qu'aucune loi faisant sortir l'avortement de l'interdit et du clandestin. (...) D'autres hésitent encore. Ils sont conscients de la détresse de trop de femmes et souhaitent leur venir en aide ; ils craignent toutefois les effets et les conséquences de la loi. A ceux-ci je veux dire que, si la loi est générale et donc abstraite, elle est faite pour s'appliquer à des situations individuelles souvent angoissantes ; que si elle n'interdit plus, elle ne crée aucun droit à l'avortement et que, comme le disait Montesquieu : « la nature des lois humaines est d'être soumise à tous les accidents qui arrivent et de varier à mesure que les volontés des hommes changent. Au contraire, la nature des lois de la religion est de ne varier jamais. Les lois humaines statuent sur le bien, la religion sur le meilleur. »

**Questions aux étudiants** : Que pensez-vous de la citation de Montesquieu qui clôture le discours de Veil ? Pensez-vous, comme lui, que les lois humaines varient et statuent sur le bien, alors que les lois de la religion restent immuables et statuent sur le meilleur ? Car si tel est le cas, comment devrions-nous comprendre les lois de la religion qui interdisent l'avortement ? Serait-ce des lois qui veulent le meilleur pour le fœtus, ou des lois qui veulent le meilleur pour les femmes ?

---

## CONCLUSION

Le film *L'Événement* offre une occasion sans pareille de méditer sur ce qui constitue le fondement de toute réflexion philosophique sur la condition féminine, à savoir, « que le personnel est politique, » c'est-à-dire que ce qui est habituellement tenu hors du champ politique — comme les rôles de sexe, la famille, les « tâches » domestiques, la sexualité, le corps, la reproduction — représentent en fait un ensemble de relations de pouvoirs et de dominations à partir desquels une réflexion honnête sur des thèmes philosophiques abstraits comme **l'identité, la liberté** ou **l'État** peut être effectivement menée.

## BIBLIOGRAPHIE

### **I. L'identité, le temps et la mémoire**

Ferret, Stéphane. *L'Identité*. Paris, Col. Corpus, Edition GF, 2011.

Freud, Sigmund. *Introduction à la psychanalyse*. Paris, Edition Payot, 2015.  
— *Métopsychoanalyse*. Paris, Gallimard, 1986.

Ricoeur, Paul. « La vie : un récit en quête de narrateur. » In *Écrits et conférences, T1. Autour de la psychanalyse*. Paris, le Seuil, 2008.  
— *Soi-même comme un autre*. Paris, Point Seuil, 2015.  
— *Temps et récit*. Paris, Point Seuil, 1991.

### **II. La liberté, la culture et le droit**

Hatzenberger, Antoine. *La liberté*. Paris, Col. Corpus, Edition GF, 2011.

Beauvoir (de), Simone. *Le Deuxième Sexe*. Paris, Gallimard, 1986.

Dorlin, Elsa. *Sexe, genre et sexualité, Introduction à la philosophie féministe*. Paris, Edition PUF, 2021.

Sartre, Jean-Paul. *L'Être et le Néant*. Paris, Tel Gallimard, 1976.  
— *L'existentialisme est un humanisme*. Paris, Gallimard, 1996.

### **III. L'État, la religion et la justice**

Ozer, Atila. *L'Etat*. Paris, Col. Corpus, Edition GF, 2012.

Roberto Keller et Steve Humbert-Droz, « J. J. Thomson, une vie consacrée à l'éthique », *Le Temps*, 30 novembre 2020.

Thomson, Judith Jarvis. « Une défense de l'avortement », *Raison Politique*, #12, 2003-2004.  
<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-4-page-3.htm>

Veil, Simone. *Discours de Simone Veil du 26 novembre 1974 sur l'IVG*. Verbatim.  
<https://www.nouvelobs.com/politique/20170630.OBS1430/verbatim-l-integralite-du-discours-de-simone-veil-du-26-novembre-1974-sur-l-ivg.html>





# HISTOIRE / ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

## PROGRAMMES

### HISTOIRE - TERMINALE

#### **Thème 3 - Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991**

##### **Chapitre 2. Un tournant social, politique et culturel, la France de 1974 à 1988**

Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles de la société française pendant une période marquée par de nombreuses réformes et l'émergence de nouvelles questions politiques.

On peut mettre en avant :

[...] une société en mutation : évolution de la place et des droits des femmes, place des jeunes et démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, immigration et intégration.

PPO. 1975 : la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse : un tournant dans l'évolution des droits des femmes.

### EMC – PREMIÈRE

#### **Axe 2 : Les recompositions du lien social**

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude d'au moins deux domaines parmi les domaines suivants :

- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes (orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance) [...]
- La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution.



La Libération en France est marquée par des textes importants qui marquent la reconnaissance de l'égalité des femmes : l'ordonnance d'octobre 1944 leur donne – enfin – accès à une citoyenneté pleine et entière, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée le 10 décembre 1948 affirme l'égalité en droit des genres.

Pourtant les premières mesures reconduisent la crainte de la dénatalité française, « fléau social », pour enfermer les femmes dans la fonction maternelle, de Gaulle demandant en mars 1945 « 12 millions de beaux bébés en dix ans ». Le « maternalisme » du régime de Vichy est prolongé par le maintien du salaire unique, l'augmentation des allocations familiales et, plus symbolique, l'officialisation de la fête des mères en 1950. D'un autre côté, la contraception est réprimée ; l'avortement est passible de deux ans de prison pour l'avortée et de dix ans pour celui ou celle qui le pratique, ainsi que de lourdes amendes. Communistes et catholiques partagent une même morale familiale sur ce point. C'est en 1946 que les condamnations sont les plus nombreuses et les plus sévères avec 5251 condamnations prononcées pour faits d'avortement et qu'une femme convaincue d'avoir pratiqué au moins cinq avortements à Nantes est condamnée à quatre ans de prison.

## L'AVORTEMENT, UNE QUESTION DE SOCIÉTÉ

En 1956, la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé et Évelyne Sullerot fondent la *Maternité heureuse* association française de planning familial qui réfute « l'obligation d'enfanter » et milite en faveur d'une « maternité volontaire » et « consentie ». Elle tente notamment d'imposer l'accouchement sans douleur, méthode née dans les années 1940 en URSS – elle a été mise en œuvre en France pour la première par le docteur Lamaze en 1953 à la maternité de l'Union syndicale des métallurgistes CGT. Cette méthode est également approuvée par déclaration pontificale en 1956, alors que la Sécurité Sociale est autorisée à rembourser les séances de préparation à l'accouchement.

### HISTOIRE

EXERCICE. Elles racontent leur avortement clandestin

[https://www.youtube.com/watch?v=dHDEZ1DWk3k&ab\\_channel=FranceCulture](https://www.youtube.com/watch?v=dHDEZ1DWk3k&ab_channel=FranceCulture)

[https://www.youtube.com/watch?v=uSQa0DeNFHl&ab\\_channel=FranceBleu](https://www.youtube.com/watch?v=uSQa0DeNFHl&ab_channel=FranceBleu)

Rechercher des témoignages de femmes qui ont avorté :

1. Comment expliquent-elles leur recours à l'avortement ?
2. Qu'évoquent les témoignages concernant l'attitude des proches ?
3. Quelles sont les démarches qu'elles ont eu réaliser pour avorter ?
4. Quelles difficultés ont-elles rencontrées ?

Le contrôle de la natalité se fait alors essentiellement par la diffusion de la méthode dite « Ogino » (ovulation identifiée par la température), qui ne parvient pas à empêcher les grossesses non désirées. Le recours à l'avortement clandestin, difficile à chiffrer (de 400 000 à 1 200 000 par an dans la décennie 1950), est la seule possibilité offerte et concerne à 80 % des femmes jeunes (entre vingt et trente-cinq ans), mariées pour les 2/3 d'entre elles. Celles qui en ont les moyens financiers partent en Angleterre ou en Hollande dans des cliniques qui pratiquent l'avortement. Les autres, comme Anne dans *L'Événement*, faute de moyens et de relations, se risquent seules ou avec une « faiseuse d'ange » à un avortement qui peut provoquer la stérilité et la mort : l'avortement est alors la première cause de mortalité maternelle.



Face à la détresse des femmes, la *Maternité heureuse* se radicalise et devient en 1960 le *Planning familial* qui compte rapidement près de 100 000 adhérents et 450 médecins qui soutiennent cette démarche en prescrivant des contraceptifs, au risque d'une interdiction d'exercer prévue par la loi de 1920. La critique porte notamment sur les conditions sociales de la grossesse : en l'absence de contraception féminine, elle est l'expression de la seule volonté de l'homme qui peut décider d'utiliser ou non un préservatif, sans tenir compte du désir de maternité exprimé par la femme, ou de ses conditions de vie. *L'Événement* souligne également le pouvoir social des médecins qui, à l'image du docteur Ravinsky que consulte Anne dans le film, assument une position politique de principe sur la natalité – quitte à mentir au patient.

Le **planning familial** se définit comme « mouvement féministe et d'éducation populaire », qui « milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations ». L'association est désormais une confédération de 72 associations départementales et 9 fédérations régionales [site internet de l'association, consulté le 20/10/2021]. Voir texte en fin de dossier.

## LEVER LE TABOU SUR L'AVORTEMENT

Les femmes souffrent alors notamment de ce qu'elles ne sont pas entendues et les années 1960 sont celles de la mobilisation publique. Elles forment alors la majorité du corps électoral, et les organisations politiques vont devoir se soucier de leurs demandes, d'autant plus que des organisations se structurent pour porter leur voix comme le Mouvement démocratique féminin (MDF) qui revendique son féminisme transpartisan.

Les « problèmes féminins » sortent également de la niche de la presse féminine au gré de publications qui prennent clairement le parti de l'avortement et placent le dossier sur la scène publique comme le *Livre noir de l'avortement* de Marcelle Auclair (1962) donne la parole aux femmes concernées. Mais la question de l'avortement est plus difficile à faire émerger que les questions de discrimination ou de domination. L'émission *Une femme pour parler aux femmes* de Méné Grégoire à partir de 1967 n'y parvient pas en dépit de son succès avec plus de deux millions d'auditeurs.

1965 est cependant un tournant sur la question à mesure que les partis politiques font évoluer leur position : les catholiques, tout en refusant fermement l'avortement, dénoncent l'inégalité fondamentale entre hommes et femmes après le Concile Vatican II ; le Parti communiste propose d'abroger la loi de 1920. Charles de Gaulle, constatant que plus des deux tiers des Français sont favorables à la contraception, soutient la proposition de loi de Lucien Neuwirth, député de la majorité UDR.

## EMC

EXERCICE. 1974 : Que pensent les Français de l'avortement ? (Archive INA)

[https://www.youtube.com/watch?v=XcruPDckbCk&ab\\_channel=INASoci%C3%A9t%C3%A9](https://www.youtube.com/watch?v=XcruPDckbCk&ab_channel=INASoci%C3%A9t%C3%A9)

1. Réaliser un tableau à deux colonnes permettant de classer les arguments des partisans et des opposants à l'IVG.

2. Quel est l'encadrement de l'avortement proposées par les interrogés ?

3. Quel est le problème du débat sur l'avortement souligné dans la 2e partie du reportage ?

Les débats à l'Assemblée Nationale qui « mettent en doute la moralité et la féminité des femmes qui auraient recours à la pilule » (Y. Ripa, p. 138) et la difficulté à produire les décrets de mise en œuvre soulignent les positions rétrogrades d'une partie du gouvernement. La loi elle-même évite d'affronter les enjeux sociaux en se contentant d'abroger celle de 1920 et en légalisant la contraception sur ordonnance. Les médecins restent les pivots de l'autorisation alors que les pharmaciens sont autorisés à ficher les clientes. Les mineures sont soumises à l'accord parental pour une prescription qui n'est pas remboursée ; l'éducation sexuelle n'est pas évoquée.



## « MON CORPS M'APPARTIENT »

La première moitié des années 1970 est une période d'effervescence de la mobilisation en faveur de l'avortement en trois épisodes qui font date : **le manifeste des 343, le procès de Bobigny et la loi Veil sur l'IVG**.

Le « Manifeste des 343 » est un évènement. Trois cent quarante-trois femmes, et certaines aussi célèbres que les actrices Catherine Deneuve et Delphine Seyrig, les romancières Françoise Sagan et Marguerite Duras ou la réalisatrice Agnès Varda déclarent avoir avorté en contradiction avec l'article 317 du Code Civil. Ce texte qui devient familièrement le manifeste des « 343 salopes » est publié dans *Le Nouvel Observateur* avec le soutien du MLF et l'appui décisif de Simone de Beauvoir dont le livre *Le Deuxième Sexe* est devenu une référence incontournable du féminisme. Les femmes ne sont pas poursuivies par la justice, signe que la loi de 1920 est devenue inapplicable. On enregistre alors un changement dans l'opinion publique : alors que 22 % seulement des Français sont favorables à la libéralisation de l'avortement, ils sont 55 % l'année suivante. Les médecins sont tiraillés : 252 se rallient publiquement au manifeste et une majorité d'entre eux ne manifestent pas une opposition de principe, mais l'ordre des médecins apporte son soutien aux organisations catholiques.

### DOCUMENT. Le « manifeste des 343 » (5 avril 1971)

Un million de femmes se font avorter chaque année en France.

Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

On fait le silence sur ces millions de femmes.

Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens contraceptifs, nous réclamons l'avortement libre.

Avortement

Mot qui semble exprimer et limiter une fois pour toutes le combat féministe. Être féministe, c'est lutter pour l'avortement libre et gratuit.

Avortement

C'est une affaire de bonnes femmes, quelque chose comme la cuisine, les langes, quelque chose de sale. Lutter pour obtenir l'avortement libre et gratuit, cela a l'air dérisoire ou mesquin. Toujours cette odeur d'hôpital ou de nourriture, ou de caca derrière les femmes.

La complexité des émotions liées à la lutte pour l'avortement indique avec précision notre difficulté d'être, le mal que nous avons à nous persuader que cela vaut le coup de se battre pour nous.

Il va de soi que nous n'avons pas comme les autres êtres humains le droit de disposer de notre corps. Pourtant notre ventre nous appartient.

L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps. Elles sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire : les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition.

Le scandale persiste. Chaque année 1 500 000 femmes vivent dans la honte et le désespoir. 5 000 d'entre nous meurent. Mais l'ordre moral n'en est pas bousculé. On voudrait crier.

L'avortement libre et gratuit c'est :

Cesser immédiatement d'avoir honte de son corps, être libre et fière dans son corps comme tous ceux qui jusqu'ici en ont eu le plein emploi ; ne plus avoir honte d'être une femme.

Un ego qui fout le camp en petits morceaux, c'est ce qu'éprouvent toutes les femmes qui doivent pratiquer un avortement clandestin ; être soi à tout moment, ne plus avoir cette crainte ignoble d'être « prise », prise au piège, d'être double et impuissante avec une espèce de tumeur dans le ventre ;

Un combat enthousiasmant, dans la mesure où, si je le gagne, je commence seulement à m'appartenir en propre et non plus à l'État, à une famille, à un enfant dont je ne veux pas ;

Une étape pour parvenir au contrôle complet de la production des enfants. Les femmes comme tous les autres producteurs ont de fait le droit absolu au contrôle de toutes leurs productions. Ce contrôle implique un changement radical des structures mentales des femmes et un changement non moins radical des structures de la société.



1. Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. Comme tout producteur, je peux, en attendant mieux, faire pression sur la société à travers ma production (grève d'enfants).

2. Je ferai un enfant si j'en ai envie et si la société dans laquelle je le fais naître est convenable pour moi, si elle ne fait pas de moi l'esclave de cet enfant, sa nourrice, sa bonne, sa tête de Turc.

3. Je ferai un enfant si j'en ai envie, si la société est convenable pour moi et convenable pour lui, j'en suis responsable, pas de risques de guerres, pas de travail assujéti aux cadences. Non à la liberté surveillée

La bataille qui s'est engagée autour de l'avortement se passe au-dessus de la tête des principales intéressées, les femmes. La question de savoir si la loi doit être libéralisée, la question de savoir quels sont les cas où l'on peut se permettre l'avortement, en bref la question de l'avortement thérapeutique ne nous intéresse pas parce qu'elle ne nous concerne pas.

L'avortement thérapeutique exige de « bonnes » raisons pour avoir la « permission » d'avorter. En clair cela signifie que nous devons mériter de ne pas avoir d'enfants. Que la décision d'en avoir ou pas ne nous appartient pas plus qu'avant.

Le principe reste qu'il est légitime de forcer les femmes à avoir des enfants.

Une modification de la loi, en permettant des exceptions à ce principe, ne ferait que le renforcer. La plus libérale des lois réglerait encore l'usage de notre corps. L'usage de notre corps n'a pas à être réglementé. Nous ne voulons pas des tolérances, des bribes de ce que les autres humains ont de naissance : la liberté d'user de leur corps comme ils l'entendent. Nous nous opposons autant à la loi Peyret ou au projet A.N.E.A. qu'à la loi actuelle comme nous nous opposerons à toute loi qui prétendra régler d'une façon quelconque notre corps. Nous ne voulons pas une meilleure loi, nous voulons sa suppression pure et simple. Nous ne demandons pas la charité, nous voulons la justice. Nous sommes 27 000 000 rien qu'ici. 27 000 000 de « citoyennes » traitées comme du bétail.

Aux fascistes de tout poil — qu'ils s'avouent comme tels et nous matraquent ou qu'ils s'appellent catholiques, intégristes, démographes, médecins, experts, juristes, « hommes responsables », Debré, Peyret, Lejeune, Pompidou, Chauchard, le pape — nous disons que nous les avons démasqués.

Que nous les appelons les assassins du peuple. Que nous leur interdisons d'employer le terme « respect de la vie » qui est une obscénité dans leur bouche. Que nous sommes 27 000 000. Que nous lutterons jusqu'au bout parce que nous ne voulons rien de plus que notre dû : la libre disposition de notre corps.

## QUESTIONS

1. Qu'est-ce qu'une tribune ?
2. Faites une recherche sur le journal *Le Nouvel Observateur*. Pourquoi la tribune est-elle publiée dans ce journal ?
3. Quel est le risque que prennent les femmes qui signent cette tribune ?
4. Comment justifient-elles leur soutien à la dépénalisation de l'avortement ?
5. Que disent-elles de l'avortement thérapeutique ?
6. Soulignez les passages qui montrent que les femmes ne sont pas à ce moment-là « libres de choisir ».

Toutefois, c'est à l'occasion du procès de Bobigny qu'éclate au grand jour l'impossibilité de maintenir l'interdiction de l'avortement. Marie-Claire Chevalier, alors âgée de 16 ans, est victime d'un viol par un garçon qui fréquente le même lycée qu'elle et tombe enceinte. Sa mère se renseigne sur les prix d'un avortement clandestin réalisé par un médecin : 4 500 francs. Mais elle ne gagne que 1 500 francs par mois et se voit contrainte de faire appel à une « faiseuse d'anges », qui réaliserait l'opération pour 1 200 francs. Trois semaines plus tard, Marie-Claire doit être conduite aux urgences pour une infection, et croisant son violeur elle lui raconte qu'elle s'est « débarrassée » de l'enfant. Le garçon arrêté quelque temps plus tard pour une infraction négocie la clémence des policiers en dénonçant l'avortement.

Marie-Claire est inculpée d'avortement illégal, ainsi que sa mère et la « faiseuse d'anges ». Par ailleurs, deux collègues de sa mère qui lui avaient fourni le nom et les coordonnées de cette dernière sont également inculpées pour complicité. Elle se tourne vers Gisèle Halimi, avocate alors devenue célèbre par la défense des militants de l'indépendance algérienne. Féministe convaincue, Gisèle Halimi est également signataire du « manifeste des 343 » et a participé à la fondation de l'association *Choisir la cause des femmes*. L'avocate choisit de transformer ce procès d'avorteuse en un procès contre la politique de l'avortement lors du procès de Marie-Claire qui se tient au tribunal pour enfants de Bobigny le 11 octobre 1972.

### **DOCUMENT (EXTRAIT). La plaidoirie de Gisèle Halimi lors du Procès de Bobigny**

Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme. [...] Si notre très convenable déontologie prescrit aux avocats le recul nécessaire, la distance d'avec son client, sans doute n'a-t-elle pas envisagé que les avocates, comme toutes les femmes, étaient des avortées, qu'elles pouvaient le dire, et qu'elles pouvaient le dire publiquement comme je le fais moi-même aujourd'hui. [...]

Ce que j'essaie d'exprimer ici aujourd'hui, c'est que je m'identifie précisément et totalement avec Mme Chevalier et avec ces trois femmes présentes à l'audience, avec ces femmes qui manifestent dans la rue, avec ces millions de femmes françaises et autres.

Elles sont ma famille. Elles sont mon combat. Elles sont ma pratique quotidienne. Et si je ne parle aujourd'hui, Messieurs, que de l'avortement et de la condition faite à la femme par une loi répressive, une loi d'un autre âge, c'est moins parce que le dossier nous y contraint que parce que cette loi à laquelle je dénie toute valeur, toute applicabilité, toute possibilité de recevoir aujourd'hui et demain le moindre sens, que parce que cette loi est la pierre de touche de l'oppression qui frappe la femme. [...] C'est toujours la même classe, celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans argent et des sans relations qui est frappée. Voilà vingt ans que je plaide, Messieurs. [...] Je n'ai encore jamais plaidé pour la femme d'un haut commis de l'État, ou pour la femme d'un médecin célèbre, ou d'un grand avocat, ou d'un PDG de société, ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs. Cela s'est-il trouvé dans cette enceinte de justice ou ailleurs ? Vous condamnez toujours les mêmes, les « Madame Chevalier ». [...] Retournons aux sources.

Pour que Marie-Claire, qui s'est trouvée enceinte à 16 ans, puisse être poursuivie pour délit d'avortement, il eut fallu prouver qu'elle avait tous les moyens de savoir comment ne pas être enceinte, et tous les moyens de prévoir. Ici Messieurs j'aborde le problème de l'éducation sexuelle. Vous avez entendu les réponses des témoins. Ce que je voudrais savoir, c'est combien de Marie-Claire en France ont appris qu'elles avaient un corps, comment il était fait, ses limites, ses possibilités, ses pièges, le plaisir qu'elles pouvaient en prendre et en donner ? Combien ? Très peu, j'en ai peur. [...] Je voudrais savoir combien de parents – et je parle des parents qui ont les moyens matériels et intellectuels de la faire – abordent tous les soirs autour de la soupe familiale l'éducation sexuelle de leurs enfants. Madame Chevalier, on vous l'a dit, n'avait pas de moyens matériels et elle n'avait pas elle-même reçu d'éducation sexuelle. [...]

Pourquoi ne pratique-t-on pas l'éducation sexuelle dans les écoles puisqu'on ne veut pas d'avortement ? Parce que nous restons fidèles à un tabou hérité de nos civilisations judéo-chrétiennes qui s'opposent à la dissociation de l'acte sexuel et de l'acte de procréation.

Ils sont pourtant deux choses différentes. Ils peuvent être tous les deux actes d'amour, mais le crime des pouvoirs publics et des adultes est d'empêcher les enfants de savoir qu'ils peuvent être dissociés. [...] Deuxième responsabilité : l'Accusation. Peut-elle établir qu'il existe en France une contraception véritable, publique, populaire, gratuite ? Je ne parle pas de la contraception gadget, de la contraception clandestine qui est la nôtre aujourd'hui. Je parle d'une véritable contraception. Or la contraception, à l'heure actuelle, c'est peut-être 6 ou 8 % des femmes qui l'utilisent. Dans les milieux populaires, c'est à peine 1 % des femmes. [...]



Dans la logique de la contraception est inscrit le droit à l'avortement. Supposez qu'on oublie sa pilule. On peut oublier sa pilule. Supposez l'erreur. L'erreur dans le choix du contraceptif, dans la pose du diaphragme. L'échec, l'erreur, l'oubli...

Voulez-vous contraindre les femmes à donner la vie par échec, par erreur, par oubli ? Est-ce que le progrès de la science n'est pas de barrer la route à l'échec, à la fatalité ? [...]

Supposez que Marie-Claire ait décidé d'avoir cet enfant. Pensez-vous véritablement qu'elle aurait pu le garder, l'éduquer décentement, le rendre heureux et continuer de s'épanouir elle-même ? [...]

Dire que la loi, bonne ou mauvaise, est la loi, est un refus de prendre ses responsabilités, et aussi – je le dis très franchement – ce n'est pas digne de ce que doit être la magistrature. [...]

On vous dit que vous devez « dire le droit ». Mais « dire le droit » n'a jamais voulu dire devenir une justice robot et se désintéresser des grands problèmes de notre vie. [...] A-t-on encore le droit aujourd'hui en France, dans un pays que l'on dit civilisé, de condamner des femmes pour avoir disposé d'elles-mêmes ou pour avoir aidé l'une d'entre elles à disposer d'elle-même ? [...] Ce jugement de relaxe sera irréversible, et à votre suite, le législateur s'en préoccupera.

## QUESTIONS

1. Résumez la plaidoirie en 200 signes ou 10 lignes manuscrites.
2. Quels en sont les principaux arguments ?
3. Recherchez les verdicts du procès.
4. En quoi au terme de ce procès peut-on dire que le droit est le reflet de la société dans laquelle il se déploie ?

Au terme du procès, Marie-Claire est relaxée. C'est la première fois qu'une jeune fille n'est pas condamnée suite à un avortement. Le lendemain du procès, *France-Soir* a publié en Une la photo du célèbre professeur Milliez avec en titre « J'aurais accepté d'avorter Marie-Claire ». Le conseil national de l'ordre lui adresse une lettre de désapprobation publique et se plaint au ministre de la santé à la suite du témoignage qu'il avait fait au procès de Bobigny au cours duquel il déclare : « Je ne vois pas pourquoi nous, catholiques, imposerions notre morale à l'ensemble des Français ». Des centaines d'articles, de flashes ou d'émissions sur les radios et télévisions sont consacrés à l'affaire. Le greffe de Bobigny reçoit dans les jours qui précèdent le procès, des lettres, pétitions et télégrammes demandant la relaxe des inculpées.

A close-up, profile view of a person's face as they light a long, thin object, possibly a cigarette or a piece of wood, with a lighter. The scene is dimly lit, with the primary light source being the flame of the lighter. The person's expression is focused and neutral. The background is dark and out of focus, suggesting an indoor setting.

## SCIENCES ET VIE DE LA TERRE

**Intérêt pédagogique du film :**

**SVT et questions socialement vives**

La sexualité humaine, ainsi que la reproduction humaine et le contrôle des naissances font partie des enseignements majeurs des SVT, dans la thématique Corps humains et santé. Ce sont des sujets qui intéressent particulièrement les jeunes. Sur cette thématique, avec ce film, on est au cœur de la définition de la santé selon l'OMS : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* » Ce film est particulièrement pertinent pour les enseignant-e-s de SVT car il relie justement la question de la sexualité et la reproduction humaine au contexte social des années 1960. L'expérience de l'héroïne du film permet justement de ne pas limiter la relation entre la sexualité à sa seule dimension biologique. Au contraire, le film met clairement en évidence le lien entre 3 champs : le champ biologique, le champ social (historique et culturel) et le champ psycho-affectif.

## Liens avec les programmes de SVT

### En classe de Seconde

(NOR : MENE1901647A Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019) :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647\\_annexe\\_1063008.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf)

- Corps humain et santé
- Procréation et sexualité humaine

L'éducation à la sexualité qui commence dès l'école primaire et se fonde sur des connaissances scientifiques clairement établies. L'étude du thème « Procréation et sexualité humaine » gagne à être articulée au parcours éducatif de santé, en interaction avec les professionnels de santé de l'établissement et d'autres disciplines.

#### **A. Cerveau, plaisir, sexualité**

**Les facteurs affectifs et cognitifs ainsi que le contexte culturel ont une influence majeure sur le comportement sexuel humain.**

Notions fondamentales : composante biologique de la relation entre sexualité et plaisir ; cerveau et système de récompense/plaisir dans l'espèce humaine ; structures cérébrales et composantes affectives, motivationnelles et cognitives.

**Précisions : les autres composantes de la sexualité (psycho-affective et sociale) sont abordées. On veille à ne pas limiter la relation entre sexualité et plaisir à la seule composante biologique.**

#### **B. Hormones et procréation humaine**

Le fonctionnement de l'appareil reproducteur repose sur un dispositif neuroendocrinien... La connaissance de plus en plus précise des **hormones naturelles endogènes** contrôlant les fonctions de reproduction humaine a permis progressivement la mise au point de molécules de synthèse exogènes qui leurrent ce système et permettent une maîtrise de la procréation.

Chez la femme et chez l'homme, ces molécules de synthèse sont utilisées dans la contraception régulière (« la pilule »), la contraception d'urgence féminine, les hormones contraceptives dans le cadre de l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** médicamenteuse, ainsi que la contraception hormonale masculine.

D'autres modes de contraception existent chez l'homme et la femme ; certains permettent de se protéger des infections sexuellement transmissibles (IST) et d'éviter leur propagation.

**Précisions : Le lien est établi entre certaines étapes des techniques de l'assistance médicale à la procréation ou d'interruption volontaire de grossesse et les connaissances scientifiques qui permettent de les expliquer et d'évoquer leur cadre éthique.**

**Microorganismes et santé**

#### **C. Agents pathogènes et maladies vectorielles**

Les comportements individuels et collectifs permettent de limiter la propagation (gestes de protection, mesures d'hygiène, vaccination, etc.).

---

## POUR TOUS LES LYCÉENS : L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

(NOR : MENE1824340C – 12/09/2018) <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=43964>

**L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui.** Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. **Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui,** sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. **Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps.** L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « **Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène.** »

## L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection de plusieurs champs :

- **le champ biologique**, qui comprend tout ce qui est de l'ordre de l'anatomie, la physiologie, la reproduction et ce qui en découle, en termes de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-sida ;
- **le champ psycho-émotionnel**, qui permet d'aborder la question de l'estime de soi, des compétences psychosociales, des relations interpersonnelles, des émotions et sentiments, et d'inviter ainsi les jeunes à développer leur propre réflexion et à échanger avec leurs pairs, tout en respectant leur sphère privée ;
- **le champ juridique et social**, qui a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les droits et devoirs du citoyen, les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux, les risques à une exposition aux images pornographiques, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité femmes-hommes, etc. Il s'agit de combattre les préjugés, notamment ceux véhiculés dans les médias et sur les réseaux sociaux à l'origine de discriminations, stigmatisations et violences.

## ACTIVITÉS AUTOUR DES THÉMATIQUES DU FILM

### *A. Cerveau plaisir et sexualité avec les facteurs affectifs et le contexte culturel qui influence les comportements sexuels humains*

#### **Organisation d'un débat suite à la projection du film**

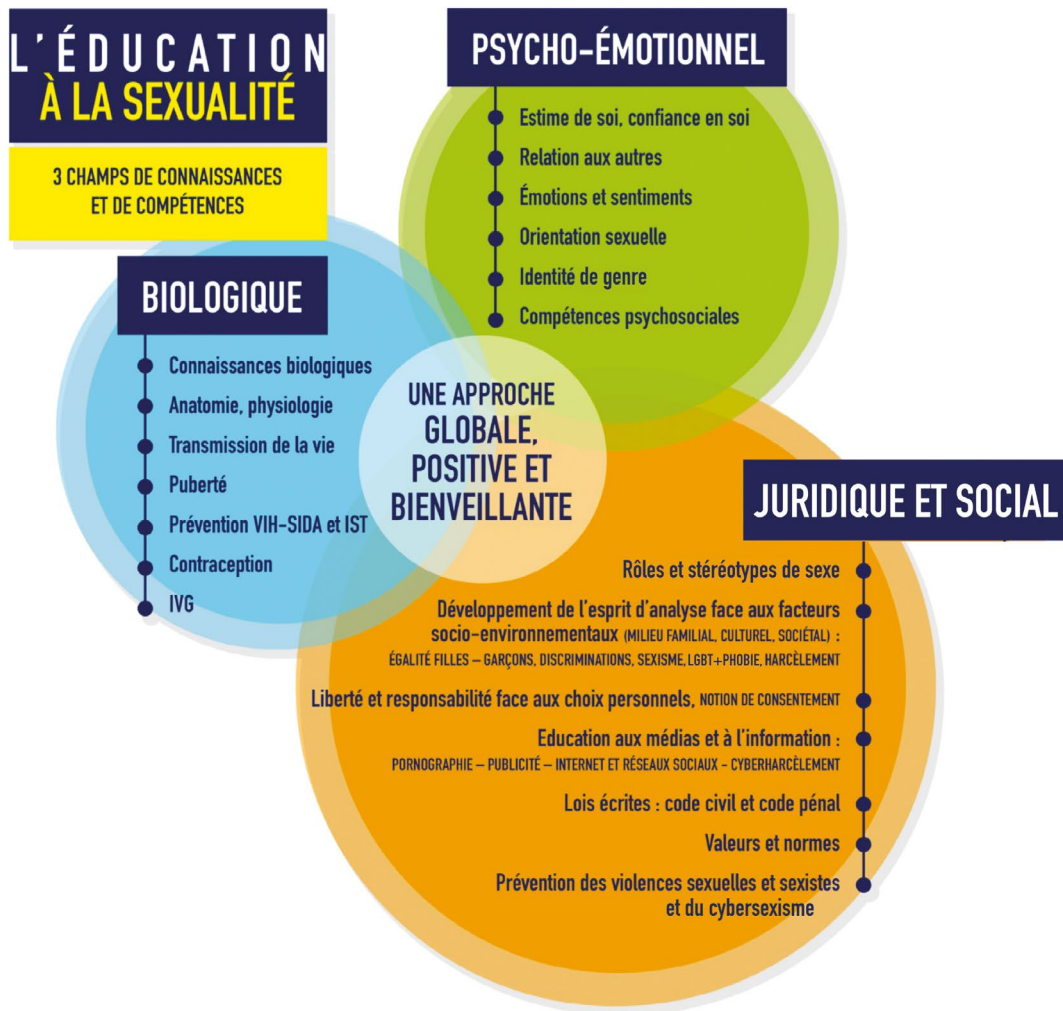
L'enjeu est d'initier au débat, questionner les élèves, les interpeller, mais aussi laisser la place à l'imagination. Pour cela il est utile d'avoir une méthodologie d'animation du débat.

#### **Proposition d'animation :**

- 1er temps : « Comment vous sentez-vous après ce film ? » Favoriser la participation de toutes et tous
- 2e temps : « Qu'est ce qui est lié dans ce film à la sexualité humaine ? » noter sur des post-it les différents points abordés par les élèves
- 3e temps : Faire classer au tableau les différents post-it.  
L'objectif ici est de faire émerger une classification des différents thèmes correspondants aux 3 champs de la sexualité, et bien sûr montrer que chaque champ est en interaction avec les autres. On arrive à un regroupement en pétale en identifiant bien les champs biologique, psycho-affectif et social, qui sont tous présent dans le film.

#### **Exemples de classement :**

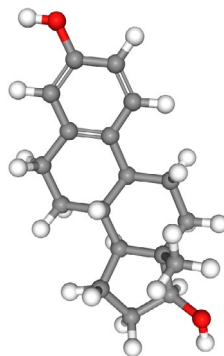
- Champ biologique : plaisir sexuel et clitoris, symptômes biologiques de la grossesse, IST, asepsie, méthode d'IVG, hormones...
- Champ psycho-affectif : plaisir sexuel, honte, désir, qui est responsable de la grossesse...
- Champ social : lois sur IVG, responsabilité pénale, qui assume la grossesse...



<https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>

### B. Hormones et procréation humaine - IVG.

- Lors de la visite chez le 2<sup>e</sup> médecin, il prescrit de l'oestradiol à Anne qui veut stopper sa grossesse. Pourquoi cela ne fonctionne pas, quel est le rôle de l'oestradiol ?



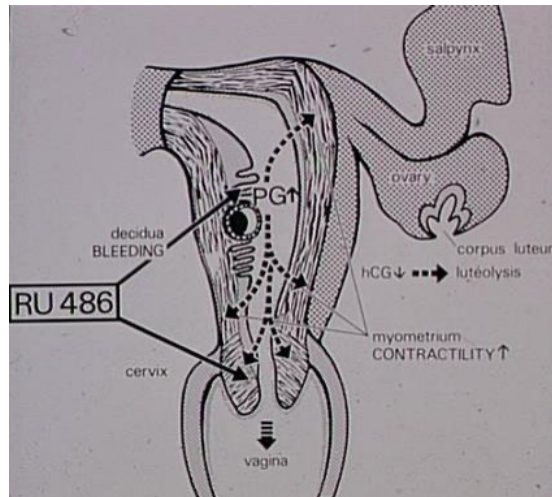
Molécule d'oestradiol (<https://www.libmol.org/?libmol=253>)

Les œstrogènes stimulent la prolifération de la muqueuse utérine au niveau de l'utérus, donc le maintien de la grossesse.

- Dans le film, pour déclencher l'IVG, une méthode par sonde est utilisée. Quelle est la différence avec l'IVG médicamenteuse qui est celle utilisée majoritairement actuellement ?

- Actions possibles des molécules contraceptives





<https://www.assistancescolaire.com/enseignant/elementaire/ressources/base-documentaire-en-sciences/action-du-ru-486-au-debut-de-la-grossesse-12482#:~:text=Le%20RU%20486%20agit%20en%20emp%C3%A4chant%20l'action%20de,avoir%20une%20action%20sur%20le%20col%20de%20l'ut%C3%A9rus>

Le schéma montre les effets d'un contraceptif au début d'une grossesse. Il s'agit d'une substance chimique utilisée comme contraceptif dont la structure moléculaire est proche de celles des hormones sexuelles féminines. **Ces molécules vont agir comme des leures**, en se fixant sur les récepteurs aux oestrogènes et/ou à la progestérone et donc bloquer l'effet de ces hormones, rendant impossible le maintien de la nidation d'un embryon. Il semble également y avoir une action sur le col de l'utérus.

### C. Agents pathogènes et maladies vectorielles

Questions possibles pour faire travailler les élèves. Les 2 premières questions peuvent être données avant le film.

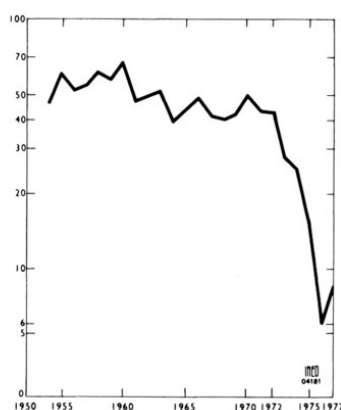
- **Identifiez les différentes séquences du film où se pose la question de l'asepsie.**

Chauffage des aiguilles à tricoter, désinfection du spéculum

- **Quel est le risque si l'asepsie n'est pas correcte ?**

L'introduction de corps étrangers dans l'utérus peut être à l'origine d'une septicémie et provoquer la mort de la femme

- **Identifier l'effet d'une nouvelle méthode d'IVG non invasive en 1972 (la méthode par aspiration dite méthode Karman)**



Graphique 2. — Les décès annuels recensés dus à l'avortement de 1954 à 1977 en France.

<http://www.slate.fr/story/146337/avortementhistoire>

Cette méthode non invasive a permis de diminuer très fortement les risques d'infection.

**D. Pour tous les lycéens et lycéennes, le film peut donner lieu à un travail sur une des séances d'éducation à la sexualité. 3 séances au mois doivent être organisées chaque année.**

**Pour cela, vous pouvez reprendre l'activité proposée en 2<sup>de</sup> avec des élèves de première ou terminale.**



La seule personne qui devrait être habilitée à prendre des décisions sur une grossesse est la personne enceinte.

Amnesty International France soutient le film *L'Événement* de Audrey Diwan qui à travers ce film et le parcours d'Anne montre combien les combats d'Amnesty International pour défendre le droit à l'avortement demeurent actuels. Aujourd'hui, dans de nombreux pays l'accès à un avortement sûr, accessible sans discrimination n'est malheureusement toujours pas la règle. La France du début des années 60 dépeinte dans le film ressemble fortement à des situations que vivent toujours des millions de femmes, de filles dans le monde.

Pourtant on le sait, quand les gouvernements restreignent l'accès aux avortements, les personnes sont contraintes de recourir à des avortements clandestins et dangereux, en particulier celles qui n'ont pas les moyens de se rendre à l'étranger ou de se faire soigner dans un établissement privé. Les premières touchées sont les personnes déjà marginalisées par ces lois, car elles n'ont pas les moyens de recourir à des services sûrs et légaux dans un autre pays ou d'accéder à ces soins privés. Il s'agit notamment des femmes et des jeunes filles ayant de faibles revenus, des réfugiées et migrantes, des adolescentes, des lesbiennes, des personnes transgenres ainsi que des femmes autochtones ou issues de minorités.

Ce n'est pas en empêchant des femmes et des jeunes filles d'avorter qu'elles n'ont plus besoin de cette intervention. C'est la raison pour laquelle les tentatives d'interdiction ou de restriction des avortements ne font pas baisser leur nombre. Elles ne font que contraindre des personnes à se faire avorter dans des conditions dangereuses.

Ces 25 dernières années, plus de 50 pays ont modifié leur législation pour faciliter l'accès à l'avortement, récemment l'Irlande a légalisé l'avortement en 2018 et plus récemment encore l'Argentine.

Pourtant le droit à l'avortement demeure un combat. Même en Europe, ce droit reste menacé : des pays comme Malte ou Andorre criminalisent toujours l'avortement. En Pologne les restrictions sont toujours plus nombreuses pour les personnes souhaitant avorter et les nombreuses manifestantes qui se sont opposées à ces législations ont été violemment réprimées par la police.

Au Texas (Etats-Unis), la loi de septembre 2021 interdit d'avorter dès six semaines de grossesse, avant même que la plupart des personnes concernées n'apprennent qu'elles sont enceintes. Cette loi va même plus loin avec une disposition sans précédent qui permet à toute personne d'engager des poursuites pour faire appliquer cette interdiction. Elle prévoit une indemnité financière de 10 000 USD assortie des dépens pour tout-e citoyen-ne qui remporte une action en justice contre des personnes qui fournissent un service d'avortement ou qui ont « prêté assistance » à une personne pour qu'elle obtienne un avortement après six semaines de grossesse. Cela signifie que les centres de santé et leur personnel risquent d'être poursuivis en justice, tout comme les membres de la famille ou les amis, ainsi que toute personne qui emmène simplement dans un centre de santé une personne voulant obtenir un avortement, qui lui apporte une aide financière ou des conseils, voire même qui « a l'intention » de prendre une de ces initiatives.

Pour Amnesty International le droit à l'avortement est un droit humain : il est essentiel pour la protection et la promotion de l'ensemble des droits fondamentaux des femmes, des filles et des autres personnes pouvant avoir une grossesse. Le fait d'être en mesure de contrôler sa capacité de procréer et d'exercer son autonomie reproductive a une incidence sur tous les aspects de la vie des femmes, des filles et de toutes les personnes pouvant être enceintes. Les mesures visant à réprimer pénalement, à restreindre et à empêcher de toute autre manière l'accès à un avortement sûr ont des effets en cascade sur l'existence des personnes et sur leur qualité de vie. Forcer une personne à poursuivre une grossesse non désirée ou la forcer à se faire avorter dans des conditions dangereuses constitue une atteinte à ses droits humains, notamment à ses droits à l'égalité, au respect de la vie privée et à l'autonomie corporelle.

## LE DROIT À L'AVORTEMENT : JAMAIS ACQUIS, TOUJOURS CONTESTÉ

Annie Ernaux a 21 ans en 1963 en France, mais son récit est redoutant d'actualité.

Elle pourrait en avoir 16 à San Salvador, 38 à Antananarivo, 24 à Kinshasa aujourd'hui. Les risques qu'elle prendrait, le refus d'assistance des médecins, la stigmatisation de ses amies : son histoire nous rappelle qu'hier, comme aujourd'hui, une grossesse non désirée peut être une condamnation sociale, et un risque conséquent pour la vie d'une femme.

Aujourd'hui, le manque d'accès à un avortement sécurisé fait que près d'un avortement sur deux est à risque. Près de 60 000 femmes en meurent chaque année. L'avortement à risque reste un problème de santé publique catastrophique représentant jusqu'à 13% de la mortalité maternelle dans le monde, avec des centaines de milliers de survivantes vivant avec des complications à long terme, notamment l'infertilité et la douleur chronique. Pourtant, la criminalisation de l'avortement n'a jamais empêché les femmes d'avorter. Mettre fin à une grossesse est une décision courante que prennent des millions de personnes tous les ans. Dans le monde, une femme enceinte sur quatre choisit de mettre un terme à sa grossesse, une sur cinq en France.

Son illégalité ne fait que rendre la procédure clandestine, parfois criminelle et rarement médicalisée. Dangereuse.

Ce que le film montre de l'expérience de l'avortement - la solitude, la difficulté à en parler sans risquer le jugement - des femmes le vivent encore en France, même lorsqu'elles ont accès à l'avortement légal. Même dans les sociétés qui professent l'égalité entre les femmes et les hommes, on continue à contrôler le corps des femmes en faisant peser l'opprobre sur celles qui font ce choix. Elles se voient signifier qu'elles sont « trop jeunes » (et « trop écervelées pour avoir une sexualité protégée »), trop maquées (« pourquoi avorter si vous êtes en couple ? »), trop inconséquentes (« comment, un deuxième avortement ? »). C'est bien leur sexualité qu'on leur reproche, comme à Anne, en 1963.

En France, encore aujourd'hui, des femmes peinent à avoir accès à l'avortement : parce qu'elles habitent loin du centre de planification ou de l'hôpital, parce qu'aucun médecin ne pratique l'IVG dans leur région, parce que le parcours médical est inutilement long et compliqué. Parce qu'elles découvrent leur grossesse trop tard, certaines partent avorter à l'étranger, en Espagne ou au Pays-Bas. Parmi elles, d'autres ne pourront pas se permettre de payer une intervention qui leur coûtera entre 1000 et 2500 euros.

Il y a 50 ans, les signataires du manifeste des 343 écrivaient : « disposer librement de notre corps est la nécessité première pour devenir maîtresse de sa vie ». Dans le film *L'Événement* Anne risque sa vie pour être libre et vivre comme elle l'entend. Aujourd'hui encore, l'avortement est un geste de liberté qui doit être traité comme le plus précieux des droits.



## POUR ORGANISER UNE PROJECTION POUR VOS ÉLÈVES

1. Contactez la salle de cinéma la plus proche de votre établissement - si vous n'avez pas le contact n'hésitez pas à nous le demander à cette adresse : [programmation@wildbunch.eu](mailto:programmation@wildbunch.eu)
2. Demandez au responsable de la salle les modalités pour organiser une séance scolaire : tarifs, disponibilités de la salle...
3. Toutes les salles de cinéma peuvent organiser une projection du film

### Dossier pédagogique conçu par Approches

#### Auteurs

Fredéric Baitinger (Professeur de Philosophie)

Antoine Boulangé (Professeur de Sciences et Vie de la Terre)

Alexandre Boza (Professeur d'Histoire - Enseignement Moral et Civique)

Esther Rozenblum (Professeure de Lettres)



wild bunch

**APPROCHES**

Avertissement : Le climat général anxiogène et certaines scènes particulièrement crues peuvent heurter la sensibilité du jeune public.